

ROUMOULES

Alpes-de-Haute-Provence

Roumoules
en 1958



Roumoules
en 1980





SOMMAIRE

LA VIE MUNICIPALE

(page 1)

- Séances du Conseil Municipal
- État civil

TRAVAUX

(page 7)

L'ACTIVITE COMMUNALE

(page 9)

- Médiathèque
- Bienvenue à ...
- Téléphone fixe : ce qu'il faut savoir
- Qu'en est-il de la fibre ?
- Education
- Commission Sociale
- Plan Canicule

TOUR D'HORIZON DES ACTUALITES

(page 16)

- DLVA
- Nouvelles du Parc du Verdon
- Les Terres de Jim
- Gym' après cancer
- Sécurité
- HistoVec

ANIMATIONS

(page 22)

- Annuaire des associations
- La vie associative

PATRIMOINE

(page 28)

- Quelques lignes d'histoire

A VOS FOURNEAUX

(page 33)

Nature

(page 34)

- Le petit Rhinolophe

INFOS PRATIQUES

(page 35)



Ce que j'en pense...

Mesdames et Messieurs, mes chers concitoyens,

L'année dernière, à la même période, lors de la parution de notre bulletin municipal de Juin, je vous manifestais toute ma joie et mon empressement à pouvoir à nouveau m'adresser à vous tous après des mois marqués par la crise sanitaire et ses conséquences sur notre quotidien. Notre commune avait été peu impactée par ce 1^{er} confinement. Avec l'été, la vie avait repris ses droits, peut être un peu trop vite, la joie de retrouver une vie normale nous avait fait oublier que ce fâcheux virus, et ses mutants, étaient toujours là, moins actifs, certes, mais présents tout de même. Le relâchement de la vigilance, avait à nouveau, fait rebondir l'épidémie cet automne et au printemps, obligeant des confinements fastidieux mais nécessaires pour éviter la saturation des services de réanimation. Notre région et notre commune en particulier, si elles avaient été relativement « épargnées » par la 1^{ère} vague du printemps 2020, l'ont été beaucoup moins lors des 2^{ème} et 3^{ème} vagues. Beaucoup de personnes ont contracté la maladie, certaines de façon grave et malheureusement des habitants de notre commune en sont décédés. A cet instant, mes pensées vont à leur famille et nous pensons aussi à tous ceux qui sont encore hospitalisés et leur souhaitons un rapide retour avec nous. Le ralentissement de l'épidémie en ce début d'été nous donne de l'espoir de sortir, enfin de ce tunnel. Le nombre de personnes vaccinées, qui atteint désormais des millions, est un indicateur très favorable. Toutefois, il ne faudrait pas que la dynamique des vaccinations que nous avons connue ces dernières semaines s'estompe comme semble l'indiquer les dernières données. Avec le relâchement au niveau du respect des gestes barrières et du port du masque, il est à craindre que l'épidémie avec son variant « indien » rebondisse cet automne. Donc profitons de cette vie retrouvée mais tout en restant vigilants, prudents et confiants en la vaccination.

Avec l'arrivée de l'été et de tous les plaisirs qui s'y rattachent, notre population villageoise augmente sensiblement et cette année, tous les indicateurs désignent une très forte fréquentation touristique de notre région. Les records enregistrés en 2020 pourraient être dépassés cette année. Ceci est très encourageant pour l'économie locale qui en a grandement besoin mais l'afflux de population pourrait contrarier quelque peu notre tranquillité publique.

Il est donc nécessaire de repréciser certaines règles touchant la tranquillité publique, le civisme, le respect des autres et des biens, privés comme publics. Parmi ces points sensibles et sources de tracasseries il faut citer et insister :

- Le stationnement gênant dans certaines rues ou places publiques
- Les containers d'ordures ménagères et les colonnes de tri qui doivent recevoir « les ordures » ou « objets de tri » à l'intérieur et non laissés à l'extérieur et en aucun cas servir de dépôt d'encombrants comme c'est trop et systématiquement le cas ! Ceci doit absolument cesser.
- Ne pas déverser les restes de ciment dans les évacuations des fontaines publiques. Ceux-ci les bouchent et obligent nos agents à intervenir longuement et ils s'en dispenseraient volontiers.
- La divagation des chats et des chiens et leur « cadeaux nauséabonds » laissés sur la voie publique alors qu'il serait très facile de leur faire prendre l'air en laisse, autour du village. Pour les chats, nous nous efforçons, avec notre convention de les attraper pour les faire opérer mais cela demande aussi une entière coopération de ceux qui les recueillent chez eux.
- Les tapages nocturnes sur les places et aire de jeux au niveau du city stade et aussi le vandalisme gratuit des biens publics. La gendarmerie est alertée et multiplie les rondes et n'hésitera pas à verbaliser les contrevenants.

Soyez respectueux, chacun y trouvera la sérénité nécessaire et jouira pleinement de cette tranquillité qui fait le charme de notre petit village.

Bon été à tous

PS : l'article a été rédigé fin juin. La situation épidémique a malheureusement évolué depuis.



Le Maire,

Gilles MEGIS

Ce bulletin est distribué dans toutes les boîtes à lettres de Roumoules, mais vous pouvez aussi le trouver au secrétariat de la Mairie, à l'agence postale et sur le site internet de la commune.

LA VIE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal

Maire, Gilles MEGIS

1^{er} Adjoint, Robert AMBROSI - 2^e Adjoint, Alain COCUAUD - 3^e Adjoint, Jean BLANC

Conseillers :

**Delphine CHAILLAN
Fabien CIGLIANO
Marie-Christine DEAUZE
Jean-Philippe LO SCHIAVO
Laurent MANUEL**

**Sébastien MOHEN
Dany NESTERCZUK
Catherine PEY
Ingrid PIERRE JEAN
Alain Patrick ROY**

Séances du Conseil Municipal

Comptes rendus sommaires

Séance du 13 janvier 2021

Adoption du compte rendu de la séance du 2 décembre 2020, à l'unanimité.

DPU non exercés : vente Cometti/Croc ZR 113 ET 119, Balneokine/ Richet D13 et 957

N° 2021 - 001 Délibération modificative Budget commune n°5 virement de crédit : compte 6411 + 2 000 ; compte 60611 – 2 000. A l'unanimité.

Mme Delphine Chaillan étant concernée par ce sujet sort de la salle et ne participe pas au vote.

N° 2021 - 002 Demande achat d'une petite bande de terrain en haut de la parcelle F297 par Monsieur Raymond Rousset : Accord pour vendre cette bande de terrain à 65 euros TTC le m². Les frais géomètre et de notaire seront à la charge de l'acheteur. Faire délibération. A l'unanimité

Mme Delphine Chaillan revient en séance.

N° 2021 - 003 – Convention avec les communes d'Allemagne en Provence, Bras d'Asse, Gréoux les Bains, Montagnac Montpezat, Moustiers Ste Marie, Puimoisson, Quinson, Riez, Roumoules, Saint Martin de Brômes et Valensole pour le financement du Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté :

Les communes ont l'obligation de prendre en charge les dépenses induites par les actions menées dans les écoles publiques par les psychologues scolaires dans le cadre du RASED à hauteur de 2 euros par élève et par année scolaire. Accord pour prendre la délibération autorisant Monsieur le Maire à signer la convention afin de participer à ces dépenses pour les années scolaires 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023. A l'unanimité.

N° 2021 - 004 – Convention avec le SDE 04 pour les travaux d'enfouissement du réseau de téléphonie Quartier de Béard : Accord pour la convention de mandat pour ces travaux et pour autoriser Monsieur le Maire à la signer. La participation communale s'élève à 16 268.15 euros TTC à verser au SDE en quatre annuités. À l'unanimité. Faire délibération.

Messieurs Fabien Cigliano et Robert Ambrosi arrivent en séance.

Machine à glaçons salle polyvalente : Reporté

N° 2021 - 005 – Achat tracteur : Après avoir visité plusieurs concessionnaires, l'établissement Borda à Puimoisson propose un tracteur d'occasion John Deere de 38 cv avec tondeuse ventrale et benne à gazon, 1 jeu de chaîne, 1 balayeuse et 1 lame à neige pour un montant de 30 000 euros ht. Un broyeur à fléaux et un épandeur à sel neufs sont proposés pour 2 650.00 euros HT. La reprise de notre tracteur Renault est de 2 650 euros HT. La carte grise est offerte. Cette proposition est très intéressante pour la commune et correspond à tous nos besoins. Accord pour ces devis et pour la reprise. Faire délibération, A l'unanimité.

DLVA Projet Hygreen Provence : A étudier

Séance du 10 février 2021

La délibération fonds de solidarité pour le logement du 13 janvier 2021 n'a pas été prise.

Adoption du compte rendu de la séance du 13 janvier 2021, à l'unanimité.

N° 2021 – 006 – Permis de construire de Monsieur Bruno CHARPIN : La commune a été informée par la cour administrative d'appel de Marseille que Monsieur Charpin a déposé une requête à la cour concernant son dossier. Accord pour autoriser Monsieur le Maire à ester en justice auprès de la Cour administrative d'appel et désigner Maître Patrice VAILLANT, Avocat à Marseille pour défendre les intérêts de la Commune. Accord pour signer toutes les pièces nécessaires et effectuer le paiement de tous les honoraires. Prendre la délibération afférente. À l'unanimité.

N° 2021 – 007 : Dénomination de la médiathèque : Après concertations, la médiathèque située place de la République se nommera « Médiathèque Léon Spariat ». Accord à l'unanimité. Faire délibération.

Règlement salle Polyvalente la Blachette : Reporté



N° 2021 - 008 - Fonds de Solidarité pour le logement

LOGIAH : Participation pour 2021 de 0,61 € par habitant soit pour 752 habitants = 458.72 €. Faire délibération à l'unanimité.

Plan de formation : Accord pour le plan de formation présenté. A l'unanimité.

N° 2021 - 009 - Résiliation pour l'appartement 38 rue Grande

Faire délibération pour résilier le bail de Monsieur Sylvain Pennacchia au 1^{er} mars 2020. À l'unanimité. Annule et remplace la délibération n°2020 042 du 17 juin 2020.

Photovoltaïque école : A étudier.

Plan communal de sauvegarde, Dicrim : A finaliser.

N° 2021 - 010 : Subventions 2021: 750 € au Club Inter-Ages « le Colombier », (*Christine Déauze, Catherine Pey quittent la salle et ne participent pas au vote de la subvention ci-après*) 2 750 € au Comité des Fêtes de Roumoules (*Christine Déauze, Catherine Pey reviennent en séance*), 200 € à Forme détente vitalité, 500 € Au Moto Club de Roumoules, 150 € à l'association VOVINAM, 1 000 € à la Coopérative Scolaire de l'École de Roumoules, 100 € à Body and Mind, (*Jean-Philippe LO SCHIAVO quitte la salle et ne participe pas au vote de la subvention ci-après*) 200 € à Savate Boxe Roumoules (*Jean-Philippe LO SCHIAVO revient en séance*), 150 € à l'Echo du Colostre, (*Christine Déauze, Jean Blanc et Gilles Mégis sortent et ne participent pas au vote de la subvention ci-après*) 75 € au Club de randonnée les Godillots fleuris (*Christine Déauze, Jean Blanc et Gilles Mégis reviennent en séance*), 50 € au tennis club Riezais, 100 € à l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Riez, 50 € au secours catholique plateau de Valensole, 50 € au Souvenir Français, 50 € à l'Union Nationale des Combattants, 50 € à l'association française des scléroses en plaques, 50 € à AFM TELETHON, 50 € à l'A.P.A.J.H Château Arnoux, 50 € à l'ADAPEI, 50 € à Bouchon d'Amour, 50 € à la Ligue contre le Cancer, 50 € à PERCE-NEIGE, 50 € à l'Association « les Restaurants du cœur », 50 € au Secours Populaire, 50 € au COOMAID, 50 € à l'association France Rein, 50 € à la Louveterie des Alpes de Haute Provence. Faire délibération à l'unanimité.

Fleurissement du village : Information du devis pour le fleurissement du village pour 2021

Séance du 24 mars 2021

DPU non exercé : vente Frizet/Mens F72

Adoption du compte rendu de la séance du 10 février 2021, à l'unanimité.

Programme d'électrification 2022 : Faire un courrier au SDE 04 pour proposer les travaux suivants pour 2022 enfouissement réseaux électriques : 1) Quartier des Adrechs en commençant par la Rue des Oliviers, 2) quartier la Garenne. 3) Route de Puimoisson de la RD 952 au lotissement Chauret, 4) Fin de la Rue des Remparts, Impasse Cayoni. À l'unanimité.

Projet voirie Route de Puimoisson et chemin des antennes : demander des simulations de prêts auprès du Crédit agricole, de la Société Marseillaise de Crédit, de la Banque Postale et de la Société Générale.

Achat tracteur et accessoires : demander des simulations de prêts auprès du Crédit agricole, de la Société Marseillaise de Crédit, de la Banque Postale et de la Société Générale.

N° 2021- 011 – Lotissement Chauret 2 : Accord pour vendre le lot n° 3 d'une superficie de 935 m² à Monsieur et Madame Kévin et Enza REYMOND pour un montant de 60 775 euros TTC. Faire délibération, à l'unanimité.

N° 2021- 012 – Lotissement Chauret 2 : Accord pour vendre le lot n° 5 d'une superficie de 1 095 m² à Monsieur Joshua SAPONE et Madame Anne-Sophie ANDRE pour un montant de 71 175 euros TTC. Faire délibération, à l'unanimité. Annule et remplace celle du 22 octobre 2019 n° 2019-072.

Monsieur Fabien CIGLIANO arrive en séance

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (Dicrim) : Le conseil municipal valide le PSC et le Dicrim présentés. À l'unanimité.

Projets Photovoltaïques : Accord de principe pour effectuer des études pour des projets de photovoltaïques sur la commune. Faire lettre de mission à la DLVA. A l'unanimité.

Séance du 8 avril 2021

Adoption du compte rendu de la séance 24 mars 2021, à l'unanimité.

Monsieur Fabien Cigliano arrive en séance.

N° 2021 - 013 – Comptes de gestion 2020 : Approuvés à l'unanimité pour la Commune, le lotissement Zone Artisanale et le lotissement Chauret 2. Faire Délibération. *Monsieur le Maire quitte la séance*

N° 2020 - 014 – Monsieur Robert AMBROSI, 1er adjoint présente les comptes administratifs 2020 : Approuvés à l'unanimité pour la Commune, le lotissement Zone Artisanale et le lotissement Chauret 2. Faire la Délibération.

Monsieur le Maire revient en séance.

Délibérations d'affectation des résultats :

* **N° 2021 - 015** – Pour la Commune :

Apurement déficit d'investissement au compte 1068 de 139 067.55 euros.

Report à nouveau en fonctionnement : 82 556.61 euros.

* **N° 2021- 016** – Pour le budget lotissement Artisanal :

Report de l'excédent de fonctionnement de 21 152.58 euros.

Report de l'excédent d'investissement de 81 600.15 euros

* **N° 2021 - 017** – Pour le budget le lotissement Chauret 2 :

Report de l'excédent de fonctionnement de 74 424.72 euros

Report de l'excédent d'investissement de 207 910.88 euros.

Accord à l'unanimité.



LA VIE MUNICIPALE

N° 2021 - 018 – Vote du taux des taxes des contributions directes :

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, la part communale et la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes en 2021 en compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales. La sur ou sous compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021 par application coefficient correcteur au produit de TFPB.

La taxe foncière sur les propriétés bâties est de **33.81 %**.
La taxe foncière sur les propriétés non bâties est de **42.12 %**.

Faire la délibération, 10 pour, 1 abstention.

N° 2021 – 019 - Budgets primitifs 2021 pour la Commune, le lotissement Zone Artisanale et le lotissement Chauret 2. Ceux –ci sont adoptés à l'unanimité. Faire délibération.

Séance du 21 avril 2021

Adoption du compte rendu de la séance du 8 avril 2021, à l'unanimité.

N° 2021 - 020 – Emprunt voirie : Plusieurs banques ont été contactées. Seul le Crédit Agricole a répondu avec une proposition intéressante. Accord pour faire un prêt de 200 000 € au taux fixe de 0.68 % sur 10 ans, échéance annuelle, frais de dossier 300 €. Prendre la délibération autorisant M. le Maire à signer et faire toutes les démarches nécessaires à cet emprunt. A l'unanimité.

N° 2021 - 021 – Emprunt tracteur : Le Crédit Agricole propose un prêt de 36 000 € au taux fixe de 0.49 % sur 5 ans, échéance annuelle, frais de dossier 50 €. Prendre la délibération autorisant M. le Maire à signer et faire toutes les démarches nécessaires à cet emprunt. A l'unanimité.

N° 2021 - 022 – Réglementation Salle Polyvalente : Suite à la visite de la salle polyvalente par la commission de sécurité, nous avons l'obligation d'annexer au règlement de la salle polyvalente les consignes suivantes : l'obligation d'ouvrir les volets roulants qui pourraient occulter les sorties participant à l'évacuation de l'établissement et l'interdiction d'employer des décorations non classées au feu, des artifices ou flammes sans l'avis de la commission de sécurité compétente. Accord pour fixer le tarif, le règlement avec les modifications et les conventions concernant la salle polyvalente. Faire délibération. A l'unanimité. Annule et remplace celle n°2017-056 du 25 10 2017.

N° 2021 – 023 - Demander classement Commune sinistrée par le gel des nuits du 7 au 8 avril où la température est descendue à – 7° et du 6 au 7 et du 8 au 9 avril 2021 où la température est descendue à – 5°. Faire délibération. A l'unanimité.

Concession de jouissance annuelle de la parcelle ZS 62 à Monsieur Jean Louis Allandit. Accord pour le renouvellement 2021. A l'unanimité.

Séance du 3 juin 2021

Adoption du compte rendu de la séance du 21 avril 2021, à l'unanimité.

DPU non exercé : Vente Chighini /Bizot et Van de Kamer/Couvreur

N° 2021 - 024 – Avis sur avant-projet charte du PNRV : lecture du courrier de M. le Président, information des réunions et discussions. Accord pour prendre la délibération approuvant cet avant- projet de charte révisée. Le conseil est contre l'implantation d'éoliennes. A l'unanimité, faire la délibération.

N° 2021 - 025 – Vérification extincteurs, alarmes et trappes désenfumage bâtiments communaux : Suivant les détails estimatifs présentés par les entreprises Eurofeu et Sécurex, l'entreprise Sécurex est retenue. A l'unanimité. Faire délibération.

Machine à glaçon salle polyvalente : Accord pour le devis de la société Artisans du Froid à sainte tulle pour un montant de 1 334.00 euros HT. A l'unanimité.

N° 2021 - 026 – Indemnisation des travaux électoraux : Prendre la délibération nécessaire autorisant l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élection (IFCE) avec un coefficient de 5. Annule et remplace celle n°2014-011 du 17 mars 2014. A l'unanimité

Accord pour verser à Sylvie Riggi et à Rosine di Serio les indemnités élections.

Tour de garde Elections du 20 et 27 juin 2021 : de 8 h à 13h, de 13h à 18h.

N° 2021 - 027 – Motion en faveur de l'autonomie de la commune : Non à la DGF Dérogatoire. Accord à l'unanimité pour cette motion. Faire délibération.

N° 2021 - 028 – Motion pour demander un moratoire sur les décisions et projets de la Poste : Accord à l'unanimité pour cette motion surtout pour les réductions d'horaires ou les menaces de fermetures des bureaux et points de contact de la Poste dans notre département. Faire délibération

Séance du 7 juillet 2021

Adoption du compte rendu de la séance du 3 juin 2021, à l'unanimité.

N° 2021 - 029 – Installation d'un Central téléphonique : Ce standard fonctionne avec internet (ADSL ou plus tard avec la fibre). Prendre la délibération approuvant ce projet et demander la subvention du plan de relance la plus élevée. A l'unanimité.

N° 2021– 030 – Lotissement Chauret 2 : Accord pour vendre le lot n° 9 et l'annexe au lot n° 9 d'une superficie de 1106 m² et 716 m² à Monsieur et Madame Alain et Myriam Sanchez pour un montant de 71 890 euros et 1 432 euros TTC. Faire délibération, à l'unanimité.



N° 2021 - 031 Délibération modificative Budget Chauret 2 n°1 crédit supplémentaire : compte 355 - 040 + 6 000 ; compte 168748 - 6 000. Compte 6045 + 6 000 ; compte 71335-042 + 6 000. A l'unanimité.

N° 2021 - 032 Etude sol terrains Chauret 2 : L'article L 112-21 du code de la construction et de l'habitat oblige aux vendeurs la réalisation d'une étude géotechnique préalable sur des terrains non bâtis constructibles. Cette étude est à fournir à l'acquéreur. Accord pour retenir l'entreprise ERG géotechnique pour un montant de 2 400.00 HT. Faire délibération. A l'unanimité.

N° 2021 - 033 - RTE Convention de servitudes : Accord pour signer cette convention accordant des droits de servitudes sur la parcelle ZX 9 les Saintes Maries pour maintenir la ligne électrique à 150 kV Roumoules-Sainte Tulle sur une longueur de 348 mètres et une liaison de télé information liée à l'exploitation de l'ouvrage électrique avec implantation d'un support. Indemnité de 842 euros. Faire délibération, à l'unanimité

N° 2021 - 034 - Rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées : La CLECT est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées dans le cadre de la gestion des Eaux Pluviales Urbaines, des charges à restituer dans le cadre du transport urbains de la commune de Gréoux les bains, de la restitution à la commune d'Oraison d'un équipement reconnu d'intérêt communautaire salle de l'Eden et pour la restitution d'office de tourisme avec location de locaux sur la commune de Manosque. Accord à l'unanimité. Faire délibération.

N° 2021 - 035- Repas cantine scolaire : Accord pour continuer la livraison des repas de la cantine par la société Terres de Cuisine pour l'année scolaire 2021-2022. Faire délibération, à l'unanimité

N° 2021 - 036- Création d'un emploi communal : Accord pour créer un emploi permanent d'adjoint administratif pour l'agence communale à 15 heures par semaine dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public. Mettre à jour le tableau des emplois. Prendre la délibération nécessaire, à l'unanimité..

N° 2021 - 037- DLVA/Bibliothèque convention de mise à disposition : Accord pour cette convention de mise à disposition du local sous la mairie pour la médiathèque. Faire délibération, à l'unanimité.

Jumelage : La commune étudie la possibilité de mettre en place un jumelage avec une commune européenne.

Blague

Un nouveau cuisinier arrive dans un restaurant de luxe.

Le chef lui demande:

- Dites moi jeune homme, vous savez découper un turbo ?

Le jeune répond:

- Non, mais j'ai quelques notions de mécanique.

Secrétariat de la Mairie

Fermeture

Lundi 2 août 2021

Horaires (changement)

du lundi au vendredi de 9h à 12h

Tel & fax : 04.92.77.85.02

Mail : mairie-roumoules@wanadoo.fr

Agence postale communale

Horaires

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

Tel: 04.92.77.79.50

Urbanisme

PLU

Disponible sur le géoportail de l'urbanisme

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>

Dans la barre de recherche inscrire Roumoules

PPRN

Disponible sur le site de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr>

ensuite cliquer sur politiques publiques puis sur environnement risques naturels et technologiques puis prévention des risques puis PPRN et liste des communes commençant par R et cliquer sur Roumoules

Enigme littéraire

Auteur Américain né le 21 juillet 1899, mort le 02 juillet 1961

J'ai été : journaliste, écrivain, correspondant de guerre

Indice

- 1) prix Pulitzer en 1953 pour une histoire de pêche au gros
- 2) un de mes romans le plus connu se déroule durant la guerre d'Espagne ; il a été porté à l'écran en 1943. Les acteurs principaux sont Ingrid Bergman et Gary Cooper

(Solution page 40)



LA VIE MUNICIPALE

SOYEZ
**ALERTÉ
PRÉVENU
INFORMÉ**



PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre commune, s'est équipée de l'application **PanneauPocket**.

Les événements locaux, l'actualité et les alertes de la commune sont toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.



L'APPLI MOBILE QUI VOUS RAPPROCHE DE VOTRE MAIRIE

SIMPLE ET GRATUIT
Testez vous-même!

- 1 Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **AppStore** ou **PlayStore**
- 2 Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite votre Commune en favori en cliquant sur le cœur  situé à côté de son nom.

Pas besoin de créer un compte !

Félicitations, vous recevrez désormais des notifications de votre commune en cas d'alertes ou d'informations.

BONNE UTILISATION !

 DISPONIBLE SUR **Google Play**

 Disponible sur **App Store**

MERCI DE NE PAS ME JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE !

État Civil



26 juin 2021

Laura, Jeanne-Marie, Simone MEAUX
et
Florian, Vincent, Erwan SIMON



LA VIE MUNICIPALE

NAISSANCES



11 octobre 2020	Anna, Brigitte, Pascale SAPONE
10 janvier 2021	Pierre, Ange ROMIEU
6 février 2021	Catalina, Barbara LEONETTI
5 avril 2021	Luena FERREIRA PEREIRA



19 décembre 2020

Anaïs MEGIS

et

Bastien OLIVIER



19 janvier 2021

Fanny GENDRE

et

Yannick PREAU



4 mars 2021

Lucile VILLEDON-DENAIDE

et

Mathias CLAEYS



Ils nous ont quittés



Marie, Gabrielle CEREZUELA épouse PIANETA

Raymond, Joseph, Julien MICHEL

Yvonne, Raymonde GASQUET

Auguste, Louis ARNAUD

Jacques, Gaston BENATAR

Christian, Michel, Alain STARACE

Yvette ROBION

Christian LECAILLE

Jean-Marie ANDREIS



REALISES au 1^{er} semestre 2021

Malgré un contexte difficile en 2020, lié entre autres, à la pandémie de COVID 19, des opérations ont pu être menées à bien en ce début d'année 2021.

L'aménagement de la médiathèque : les travaux sont terminés. Les peintures et les derniers travaux électriques ont pu être réalisés en février. Il ne reste qu'à finaliser quelques aménagements extérieurs et notre médiathèque sera opérationnelle pour la rentrée 2021. Une convention de mise à disposition de ce nouveau local avec la DLVA, compétente pour la culture, est en cours d'élaboration et préciser son agencement intérieur. Cette médiathèque s'appellera : Léon Spariat, curé Félibre né à Roumoules en 1861, mort en 1936 à Marseille. Ce prêtre a été célébré en Provence à son époque et a été un précurseur et ardent défenseur du félibrige (promotion de la langue provençale). Il nous a paru totalement fondé de dénommer cette médiathèque du nom d'un célèbre enfant du pays quelque peu oublié aujourd'hui.

L'achat d'un tracteur avec équipements : vous avez peut-être remarqué la présence dans le village d'un nouveau petit tracteur vert. Il s'agit d'un tracteur de marque John Deere équipé. La commune envisageait de vendre son vieux tracteur Renault (il datait de 1976 !) qui ne correspondait plus aux attentes des travaux actuels. Nous avons saisi une opportunité offerte par la société Borda à Puimoisson qui nous a présenté ce matériel d'occasion avec tous les équipements : balayeuse, lame de déneigement, godet, tondeuse verticale, épaveuse, semoir à sel pour un prix très intéressant (30 000 euros sans achat du semoir + épaveuse). Ce matériel provenait d'une commune du Var, avait peu d'heures et avait été correctement entretenu. Nous l'avons acheté. Nous pourrions ainsi déneiger les petites rues du village, ce qui était difficile avec le gros tracteur.

La pose de panneau d'affichage public : une dizaine de panneaux ont été installés pour votre information dans différents quartiers de la commune. Ils ont été réalisés par l'entreprise Leporini à Roumoules en respectant la charte sur la signalisation instaurée par le PNR Verdon.

L'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques au quartier de Béard : ces travaux ont été réalisés en début d'année par le SDE 04. Ces réseaux aériens assez inesthétiques ont été retirés et placés dans des fourreaux en souterrains. De même les supports d'éclairage public ont été remplacés par des candélabres neufs par la DLVA. A cette heure, il ne reste plus qu'à Orange de retirer ces réseaux aériens devenus inutiles. Malgré plusieurs relances, Orange ne semble pas maîtriser la notion du temps...

Le déploiement de la fibre sur la commune :

Enfin, nous arrivons à voir le bout du tunnel du déploiement de la fibre optique sur notre commune. Prévu initialement pour 2020, les travaux avaient été reportés du fait de la pandémie. Ces travaux ont été réalisés par la société SFR FTTH, seul opérateur qui s'est positionné sur les zones rurales, les autres n'étant pas forcément intéressés... Durant les mois de janvier et février, nous avons pu voir des équipes s'affairer dans nos rues déroulant des câbles de fibre optique. Elles faisaient partie de la société ACT (Azur Connect Technologies) filiale de SFR. Le réseau fibre optique reprend le réseau téléphonique aérien ou souterrain sur ou sous domaine public. Le câblage individuel vers les propriétés ne se fera que lorsque les personnes intéressées auront demandé et souscrit une offre commerciale avec l'opérateur de leur choix. Mais à l'heure actuelle, le démarchage commercial n'a pas commencé.

A venir

La voie communale Route de Puimoisson :

la dernière tranche de la Route de Puimoisson va être réalisée. Cette opération clôturera ainsi la réhabilitation de cette voie qui est très utilisée car elle sert très souvent de voie de délestage entre la Route de Moustiers depuis Puimoisson et le secteur de Ste-Croix-du-Verdon et Quinson. Nous avons obtenu des aides importantes de la part de l'Etat (la DETR) et du CD 04 (FODAC et Amendes de Polices) ce qui représente environ 70% de l'investissement. L'entretien des routes communales est un poste budgétaire important mais nécessaire. Depuis des années, un gros effort est fait par la commune pour cet entretien. Toutefois, il faut rappeler aussi que la réhabilitation de ces voies avec couches d'enrobé, qui rend la circulation plus facile, ne doit pas faire perdre de vue aux automobilistes que le respect du code de la route continue à s'appliquer, notamment les limitations de vitesse : 80 km/h selon le cas général, mais aussi 50km/h (route de Puimoisson) et 30 km/h en agglomération. Nous ne pouvons pas installer des ralentisseurs partout.

Ce projet sera réalisé dans le cadre du groupement de commandes Sud Verdon rassemblant 10 communes du Plateau de Valensole. Un nouveau groupement verra le jour cette année. Il devrait être opérationnel en septembre. Un maître d'œuvre a été sélectionné après un appel d'offre effectué en avril. Le dossier de consultation des entreprises et la consultation pour retenir l'entreprise sont en cours. Je rappelle que ce groupement nous a permis de réaliser de sérieuses économies d'échelle.

La réhabilitation des réseaux d'eau et d'assainissement de la Rue des Remparts :

compétence de la DLVA, ces travaux devaient débuter en septembre. Les réseaux dans cette rue datent des années 1950 et doivent être réhabilités et renforcés. Les propriétaires riverains seront prévenus à l'avance. Désormais, il ne restera plus que la Rue du Coulet et l'impasse Cayoni à réaliser et notre village aura un réseau sécurisé. Notre consommation d'eau journalière a fortement diminué depuis des années et le rendement de notre réseau est très bon (85% source DLVA).





Déchetterie intercommunautaire à la zone artisanale :

la DLVA compétente en matière de traitement des ordures ménagères a décidé, dès l'année 2019 de construire une déchetterie à la zone d'activité Le Colostre à Roumoules. 2 lots ont été réservés à cet effet, un 3^{ème} pourrait être utilisé, à l'avenir, pour construire un bâtiment technique pour le service eau et assainissement et éclairage public de la DLVA basés sur le Plateau. A l'heure actuelle, ils louent un local à Riez.

La DLVA a consulté le conseil municipal de Roumoules qui avait donné un accord de principe favorable pour ce projet, avec certaines conditions : qu'il nous soit présenté suffisamment en amont, que cette installation qui répond aux caractéristiques des EPCE soit parfaitement intégrée à l'environnement immédiat.

Notre zone artisanale est occupée par des entreprises mais aussi par des habitants, attachés à une certaine qualité de vie, tout en sachant, qu'une zone d'activité, comme son nom l'indique, peut recevoir des projets artisanaux, commerciaux, industriels ou tertiaires. Nous avons été entendus, l'avant-projet répond à ces attentes légitimes. Le permis de construire a été obtenu en avril dernier, la consultation des entreprises est en cours, pour un démarrage des travaux cet été et entrée en service début 2022.

Son coût de 1.1 millions d'euros entièrement financés par la DLVA est la preuve que cette installation ne sera pas une simple « décharge » comme beaucoup de personnes le croient ou que d'autres le diffusent à qui veut l'entendre...

Depuis la fermeture de la déchetterie de Riez qui n'était pas conforme, notre territoire (le Nord Est du Plateau) n'avait plus de déchetterie. Les plus proches se situant à Quinson et Valensole mais déjà trop éloignées pour que la plupart des personnes aillent porter leurs déchets. Face à ce problème majeur, la DLVA, en accord avec la Commune a décidé de construire cette déchetterie sur la zone artisanale de Roumoules, seule zone habilitée à recevoir ce type d'installation. Elle permettra aussi de solutionner la gestion des déchets verts. La commune les entrepose sur un terrain vague au lieu-dit « La Riaille » et leur traitement n'est pas du tout à « la hauteur » mais toléré car il n'y a pas d'autres solutions. Avec cette déchetterie, ces déchets verts seront acheminés directement par les habitants vers celle-ci et évacués ensuite.

Certains peuvent s'inquiéter aussi de l'augmentation du trafic routier, notamment des camions sur la Route de Puimoisson, du fait de l'ouverture de cette déchetterie. Le trafic ne sera pas plus dense, les problèmes viennent plutôt de certains chauffards qui ne respectent pas les limitations de vitesse sur cette route. D'autre part, il a été convenu avec la DLVA que les camions qui viendront évacuer les déchets repartiront par la route de Puimoisson, pour pouvoir plus aisément se diriger vers Manosque par le poteau de Telle. C'est une raison, entre autres, qui a poussé la commune à aménager cette voie.

Jeux

		8		9				
2			8	1				
4		5	7		3		9	
		6		7	4		2	
	2		9		1		6	
	9		5	6		3		
	3		2		7	9		8
				3	8			7
				5		6		

*Solution
page 40*

	7	1		9				5
8	4	9						
				8	1			
			1	7			9	
		4	9		2	3		
	1			4	8			
			3	1				
						1	6	7
1				6		5	8	



Médiathèque

Tous les mercredis de 17 h à 19 h



Mail : bibliotheque.roumoules@wanadoo.fr

Tel : 04 92 77 73 68 ou 09.77.80.07.13

Les travaux sont finis. Il reste quelques petits aménagements à faire. Courant septembre les animateurs bénévoles, auxquels la Municipalité renouvelle ses remerciements pour le travail qu'ils accomplissent, pourront de nouveau vous accueillir dans des locaux flambant neufs et surtout beaucoup plus spacieux.

Vous allez pouvoir enfin, retrouver tous les services qui vous étaient proposés précédemment.

A la reprise, une nouvelle Association (en cours de création) rattachée à la Médiathèque, vous proposera de nombreuses activités supplémentaires : initiation à l'informatique pour les débutants, soutien scolaire, expositions diverses et variées, conférences... etc.

Si vous le désirez et si vous souhaitez vous impliquer encore plus dans la vie de votre village, vous pouvez rejoindre l'équipe : pour aider au développement et à la marche de cette nouvelle structure. La Municipalité sera toujours à vos côtés pour vous soutenir dans la mesure de ses moyens. Vous pourrez ainsi participer à la revitalisation du cœur de ville et faire que ROUMOULES soit encore plus un village où il fait bon vivre !



Alain COCUAUD

Nous souhaiterions vous informer que **la médiathèque sera fermée au mois d'août** pour cause de déménagement.

Dès la rentrée de septembre aux horaires d'avant confinement (17h00-19h00), vos animateurs seront prêts à vous accueillir dans un tout nouvel espace"



Prélude de Pan, lecture musicale par « le collectif Et autres choses inutiles ».
Lecture: Juliette Penblanc/ Musique: Martin Mo

"Ceci arriva le 4 de septembre, l'an de ces gros orages, cet an où il y eut du malheur pour tous sur notre terre. Si vous vous souvenez, ça avait commencé par une sorte d'effondrement du côté de Toussière, avec plus de cinquante sapins culbutés cul-dessus-tête. La ravine charriait de longs cadavres d'arbres, et ça faisait un bruit..."

Animation au sein de la nouvelle médiathèque
1, Place de la République (sous la mairie)

Date et horaire : Vendredi 29 Octobre 2021 à 18h00.

Bienvenue à ...



- Esthétique par Mélanie : épilations, soins visages, soins corps relaxant, radio fréquence, lumière pulsée.
- Maquillage permanent par Cathy.
- Ongles par Laurélai : gel et semi permanent ainsi que l'extension des cils.
- Coiffure par Sabrina : homme et femme.

Vente de produits Sothys (marque Française),
de maquillage de marque Pupa, de sacs à mains et de bijoux.

Possibilité de bons cadeaux.

J'exerce depuis plus de 10 ans à Riez, mon objectif était d'ouvrir mon institut sur Roumoules car j'y habite depuis mon enfance.

11 Route des Châteaux, 04500 ROUMOULES

Jours d'ouverture 9h-18h mardi, jeudi, vendredi, samedi matin



Des Roumoullins qui jouent avec les mots

Florentin Fouch est un jacteur des temps modernes.

Ce moulin à paroles nous souffle son amour des mots, en agitant la langue dans tous les sens.

Il nous arrose de ce doux flow, qui fait pousser les champs lexicaux.

Ce blagueur tendre nous charme avec ses chansons d'humour ou son rap à l'eau de ruse.

"Je chante la fleur au fusain, et les histoires à l'eau de ruse, c'est ce que que préfère. Je cherche les sens cachés qui nous sautent aux yeux, les petits mots charmeurs et drôles.

La scène, c'est un échange, entre nous musiciens et avec le public, d'ailleurs notre show prévoit de laisser beaucoup de place au spectateur.

On l'invitera aussi à donner ses mots, à participer, on improvise et toujours autour du langage.

Aujourd'hui nous intégrons le cirque dans notre spectacle, grâce à Clémich, clown cordiste, qui est la muse de notre nouveau show autour des péchés capitaux....

Le verbe ça s'écrit ou ça s'écrie, dans tous les cas, ça nous lie "



Florentin Fouch est accompagné de Nico, Théo et Clémentine "Clémich". Ensemble ils écrivent un spectacle mêlant cirque, musique et poésie autour des péchés capitaux. Ils vont aussi enregistrer 8 clips sur ce thème qui seront diffusés sur internet et un livre : "Les histoires de Fouch"

Ils animent également des ateliers d'écriture dans de nombreux EHPAD et collèges.

Vous les trouverez (ou retrouverez) cet été le 05 août à Moustier Sainte Marie et le 21 septembre au palais des congrès de Digne.

Site internet : www.florentinfouch.com/

 Florentin Fouch

Téléphone Fixe : ce qu'il faut savoir sur la fin du RTC

(Cyril Brosset – Revue Que Choisir)

Depuis le 15 novembre 2018, le processus d'extinction du bon vieux réseau téléphonique commuté RTC est en route. Mieux vaut avoir conscience de ce que revêt ce basculement historique pour ne pas risquer, un jour, de ne plus pouvoir utiliser son téléphone fixe.

Qu'est-ce que le RTC ?

Il s'agit du Réseau Téléphonique Commuté (RTC), inventé à la fin du XIX^e siècle et déployé par France Télécom dans les années 1980 pour faire face à l'augmentation du nombre de téléphones dans les foyers. Vous l'utilisez encore si votre téléphone fixe est branché sur la prise téléphonique murale de votre logement (prise T).



Pourquoi le RTC est-il abandonné ?

Le réseau RTC devenait de plus en plus compliqué à entretenir alors qu'il était de moins en moins utilisé. Orange (ex-France Télécom) a donc décidé, avec l'accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep), de faire basculer toutes les communications vers l'IP, un protocole international plus moderne, plus simple et plus performant.

Qui sera impacté par la fin du RTC ?

Seuls les abonnés dont le téléphone fixe est branché sur la prise murale ou qui disposent d'une ligne classique (pour leur fax, leur système de protection ou autre) sont impactés, soit quelque 6 millions d'abonnés Orange. Les clients du service « ligne fixe » de SFR, qui sont eux aussi concernés par ce changement, ont vu leur matériel remplacé, non sans quelques couacs. De nombreuses entreprises vont aussi devoir mettre leurs équipements aux normes. En revanche, si votre téléphone est déjà branché sur une box, vous n'aurez rien à changer.

La fin du RTC signifie-t-elle la disparition du fil de cuivre ?

Non. Le fil de cuivre et la prise T ne disparaîtront pas avec la fin du RTC, mais il ne sera plus possible d'y brancher un téléphone directement. Le téléphone devra obligatoirement être branché sur une box, qui elle-même sera connectée à la prise murale. Le fil de cuivre finira bien par être rendu inactif, mais ce ne sera pas avant 2023. Cette opération se fera progressivement jusqu'en 2030. À partir de ce moment, votre logement devra être relié à un autre réseau, le plus souvent la fibre optique.

Quelles sont les étapes de ce basculement ?

A partir du 15 novembre 2018 :

Orange a arrêté de commercialiser le RTC pour le grand public. Concrètement, il n'est plus possible d'obtenir la création d'une ligne RTC, notamment en cas d'emménagement dans un nouveau logement.

A partir du 15 novembre 2019 :

L'arrêt de la commercialisation du RTC a été étendu aux entreprises.

À partir de 2023 :

Les premières lignes RTC s'arrêteront de fonctionner. Les personnes concernées seront alors contraintes de basculer vers une technologie IP si elles veulent continuer à utiliser un téléphone fixe. Ces basculements se feront par plaques, c'est-à-dire par groupe de communes ou par arrondissement, et s'étaleront jusqu'en 2030.

J'ai un téléphone fixe branché sur la prise murale. Que dois-je faire dans l'immédiat ?

Tant que vous ne déménagez pas, vous pouvez conserver votre installation actuelle jusqu'à l'extinction du RTC dans votre commune. Celle-ci n'interviendra pas avant 2023.

Comment se passera concrètement le basculement ?

Orange s'est engagé à prévenir les personnes concernées et à leur proposer des solutions de rechange. Concrètement, l'opérateur s'engage à mettre gratuitement à leur disposition un boîtier qu'elles devront brancher sur leur prise murale. **Leur numéro de téléphone ne changera pas.**

Faudra-t-il souscrire un forfait Internet ?

Non. Le boîtier fourni par Orange servira à brancher son téléphone, mais rien ne vous obligera à y connecter aussi un ordinateur ou un téléviseur ni à opter pour un forfait plus cher.

Les tarifs vont-ils augmenter ?

Si les futures offres ne sont pas encore connues, Orange a promis que les tarifs ne changeraient pas. Reste à savoir si toutes les offres actuelles perdureront.

Devrai-je changer de matériel ?

Même si la pose d'un adaptateur sera parfois nécessaire, la plupart des téléphones fixes supporteront le basculement. Malgré tout, il est possible que certains modèles anciens ne soient pas compatibles avec la technologie IP. Il faudra, dans ce cas, acheter un téléphone plus récent. Certaines téléalarmes et téléassistances ainsi que des systèmes d'assistance aux personnes âgées et les fax pourraient aussi ne plus fonctionner.



Qu'en est il de la fibre ?

Votre maison est-elle éligible à la fibre optique ?

Pour que votre maison puisse être raccordée au réseau local de fibre optique de la commune il faut qu'elle soit éligible au Très-Haut-Débit avec la fibre optique. Comment le savoir ? Tout simplement en faisant un test d'éligibilité à la fibre. Il vous dira si la fibre optique a été déployée jusqu'à votre adresse. Il vous permettra aussi de savoir **quels sont les opérateurs qui se sont raccordés au réseau local de fibre optique**. Vous ne pourrez alors souscrire un abonnement à la fibre qu'auprès de ces opérateurs. Il est important de bien choisir son offre fibre car, toutes les box ne délivrent pas les mêmes débits et ne proposent pas les mêmes services.

Lors de la souscription à votre offre fibre, vous allez convenir d'une date de rendez-vous pour l'installation de la fibre optique dans votre maison. Vous allez le constater : dans une maison, les travaux de raccordement de votre logement au réseau local de fibre optique sont différents des travaux d'installation de la fibre dans un appartement. Cela se fait, en deux étapes : le passage de la fibre optique de la rue à votre maison et l'acheminement de la fibre jusqu'à la Prise Terminale Optique (PTO). Selon la nature des travaux à effectuer, cela peut durer jusqu'à une demi-journée.

Le passage de la fibre optique de la rue jusqu'à votre maison.

Dans le cas des pavillons, le réseau local de fibre optique s'arrête devant les habitations. Les travaux d'installation de la fibre optique démarrent donc dans la rue. Tout commence au niveau de la chambre télécom, où arrive le réseau téléphonique et ADSL, ainsi que les câbles optiques qui desservent le quartier. C'est là que se situe le **Point de Branchement Optique**. En fonction des infrastructures existantes, il se situe sous la voirie, le cas de figure le plus fréquent, ou en aérien sur un poteau.

Dans le cas d'une installation souterraine, les techniciens vérifient que le parcours dans les fourreaux est possible. Tout cela à l'aide d'un câble rigide, un tire-fil (aiguille dans le jargon). Les techniciens utilisent autant que possible les **fourreaux des câbles téléphoniques** pour tirer la fibre en parallèle. L'arrivée des fourreaux se situe généralement dans le garage, au niveau du **coffret télécom**, point d'entrée du réseau téléphonique dans votre maison.

Dans le cas d'une maison desservie en aérien, le technicien commence par récupérer le Point de Branchement Optique situé sur un poteau. La fibre optique est alors tirée jusqu'au point de pénétration à l'intérieur de votre logement.

Dans le processus de raccordement de votre maison à la fibre optique, cette première étape est la plus délicate de l'installation : selon la configuration des lieux, la nature des travaux à effectuer peut varier.

L'acheminement de la fibre optique jusqu'au salon.

C'est la deuxième étape de l'installation de la fibre optique dans votre maison. Maintenant qu'elle est arrivée dans votre maison, il faut tirer la fibre jusqu'à l'endroit où vous souhaitez installer la **Prise Terminale Optique (PTO)**. C'est à l'abonné de choisir où il souhaite connecter sa box à la fibre optique, via la PTO.

(source Ariase)

Autant que possible, les techniciens vont **suivre le chemin du réseau téléphonique** pour tirer la fibre dans la maison. Mais, au besoin, ils peuvent percer des murs et faire cheminer le câble optique le long des plinthes, des embrasures de portes ou bien dans une goulotte. Mais, quoi qu'il arrive, l'installation reste discrète, le câble optique faisant seulement 4mm de diamètre.

Pourquoi n'a-t-on pas toujours le choix de son opérateur fibre ?

C'est une mésaventure qui arrive à bon nombre de personnes qui veulent souscrire un abonnement à la fibre optique : vous êtes abonné à une offre ADSL chez un opérateur et vous venez d'apprendre que votre logement est éligible à la fibre optique. Vous êtes content, vous allez pouvoir passer au Très Haut Débit : mais un seul opérateur commercialise ses box fibre et ce n'est pas le vôtre.

La raison est simple et tient en une phrase : **chaque opérateur est libre de commercialiser ou non des offres fibre**, et il peut décider de le faire dans un territoire et pas dans un autre, d'abord dans un quartier et beaucoup plus tard dans un autre. Tous les opérateurs n'ont pas la même stratégie.

Pour **savoir les offres fibre qui sont disponibles à votre adresse**, ayez encore le bon réflexe : faites un test d'éligibilité à la fibre.

Pourquoi il ne faut pas enlever la ligne cuivre pour installer la fibre optique ?

Vous allez migrer vers la Fibre Optique FTTH et cet accès va remplacer celui de l'ADSL.

Certains vous diront que cet accès fibre va remplacer celui en ADSL ; en effet pour un usage Internet. Mais par contre ce serait une grave erreur de supprimer à cette occasion la ligne cuivre qui arrive à votre logement.

Cette ligne cuivre c'est le support de l'accès ADSL, même si vous n'avez plus d'abonnement ligne fixe, cette amenée de câble cuivre reste opérationnelle y compris pour votre accès ADSL.

Supprimer cet accès cuivre peut avoir de graves conséquences, que ce soit pour vous-même, ou pour les prochains occupants dans le logement.

Orange est le propriétaire des lignes. Les enregistrements de toutes les lignes cuivre sont réunies sur des Bases de Données, bases que gère Orange pour les demandes de raccordements des divers clients, qui seront faites depuis leur opérateur.

Lors des travaux d'arrivée de la fibre optique, si le câble optique n'arrive pas à passer par la même goulotte/gaine que le câble du téléphone, on serait tenté d'enlever le câble téléphonique pour mettre à la place le câble optique. (Se servir du câble téléphonique comme aiguille pour tirer le câble optique). Le démontage de cette ligne cuivre ne fait pas partie d'une démarche officielle, et à dire vrai est **totalement interdite** ; les Techniciens qui installent la fibre optique ont d'ailleurs des ordres stricts dans ce sens, pour ne PAS enlever la ligne cuivre.

Et ces directives concernent tous les opérateurs, que ce soit ceux qui installent la fibre dans votre logement pour vous abonner, ou bien l'opérateur d'immeuble qui aura installé la fibre dans les colonnes montantes.



L'ACTIVITE COMMUNALE

Éducation



ECOLE

GARDERIE

Rentrée des classes,
le jeudi 2 septembre 2021

CANTINE

La cantine reprendra le jour de la rentrée des classes
Tarif : 3.65 € (tarif de juin 2021)



dossier d'inscription à retirer
et à déposer en Mairie
avant le 15 août 2021

Une appli pour consulter les menus et suivre l'actualité à la cantine !

Téléchargez l'appli gratuite TerresdeCuisine ou flashez le QR code et identifiez-vous avec votre code de connexion.

DISPONIBLE SUR Google Play

Télécharger dans l'App Store

La garderie

reprendra le jour de la rentrée des classes.
Les tickets sont à acheter en mairie.

Horaires :

Matin de 7h45 à 8h50 : du lundi au vendredi

Soir de 16h30 à 18h00 : lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Tarif : 1,50

L'inscription à la cantine et à la garderie se fera pour l'année ou exceptionnellement elle pourra se faire mois par mois à condition que l'enfant soit inscrit avant le 25 du mois précédent en mairie.

Toute inscription sera due même si l'enfant est absent.

La garderie **ferme à 18h**. Les parents ou les responsables de l'enfant devront venir le chercher avant.

Commission sociale

Les membres de la commission sociale vous félicitent pour votre implication et le respect que vous observez dans l'application des « gestes barrières ».

Mais la crise sanitaire est toujours présente et il est impératif que nous continuions à être vigilants.

Nous sommes parfaitement conscients des efforts que vous consentez, comme tout le monde, nous espérons qu'avec l'arrivée des beaux jours cette pandémie sera bientôt derrière nous et que nous pourrions reprendre notre « vie d'avant ».

Si vous rencontrez des difficultés, la commission sociale est prête à vous apporter son soutien.

Vous y trouverez : accueil, écoute, aides diverses, assistance dans vos démarches administratives, appui technique à la recherche d'emploi et confidentialité.

N'hésitez pas à faire appel à ses services.

Alain COCUAUD

Plan canicule

LA PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE D'INFORMATION « CANICULE »

0800 06 66 66

Appel gratuit entre 9h et 19h depuis un poste fixe

Nous recensons les personnes à contacter périodiquement dans le cas de déclenchement du plan canicule par le préfet. Un « **formulaire de demande d'inscription sur le registre nominatif** », a été déposé dans vos boîtes aux lettres.

Si vous avez plus de 65 ans, plus de 60 ans et reconnu inapte au travail, handicapé, et que, par mégarde le formulaire n'a pas été déposé dans votre boîte aux lettres, vous pouvez le télécharger sur le site www.roumoules.fr, rubriques « Vivre à Roumoules », « Informations pratiques » et « Téléchargement », ou venir en retirer un exemplaire en Mairie.

Un second formulaire est disponible sur le site « personne seule isolée »



Cadre réservé à l'administration

Numéro d'enregistrement

PCS | | | | | / | | | |

S'inscrire à l'annuaire opérationnel et renseigner tous les champs du formulaire sont facultatifs. L'inscription permet un service personnalisé, **ce qui n'exclut aucune personne** de bénéficier des secours.

Signature :



L'ACTIVITE COMMUNALE

Accessibilité du logement : ☐ Plain-pied ☐ Étage. Précisez : _____

Moyen de locomotion : ☐ OUI ☐ NON

Je certifie bénéficiaire :

SAD ☐ D'un service d'aide à domicile :

Intitulé du service : _____

Adresse : _____

Code Postal : ____/____/____/____ Ville : _____

Téléphone : ____/____/____/____

SID ☐ D'un service de soins infirmiers à domicile :

Intitulé du service : _____

Adresse : _____

Code Postal : ____/____/____/____ Ville : _____

Téléphone : ____/____/____/____

PR/TA ☐ D'un autre service (portage des repas à domicile, téléalarme, ...) : _____

Intitulé du service : _____

Adresse : _____

Code Postal : ____/____/____/____ Ville : _____

Téléphone : ____/____/____/____

☐ D'aucun service à domicile

Personne(s) de l'entourage à prévenir en cas d'urgence :

NOM : _____ NOM : _____

Prénom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Adresse : _____

Téléphone : _____ Téléphone : _____

Lien avec vous : _____ Lien avec vous : _____

Je soussigné(e), M : _____,

Atteste avoir été informé(e) que :

- l'inscription à l'**Annuaire Opérationnel** n'est soumise à **aucune obligation** et chaque renseignement de ce questionnaire est facultatif ;
- les informations recueillies seront transmises à la commune de ROUMOULES dans le cadre du **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**, dispositif permanent et général d'alerte à la population ;
- cette fiche de renseignements a pour vocation d'aider les services publics mobilisés à me porter assistance en cas de nécessité.

Fait à : _____, le : ____/____/____

Signature : _____

Toutes les données recueillies par ce formulaire sont **facultatives**. Elles font l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné à aider les pouvoirs publics dans la mise en place d'un dispositif permanent et général d'alerte à la population dit « Plan Communal de sauvegarde » (PCS) et l'organisation des secours déclenchés en cas de nécessité. Le responsable de ce registre nominatif, mis à jour chaque année, est le Maire de ROUMOULES. Les destinataires des données recueillies sont le Maire, les agents du service de prévention des risques et de gestion de situation de crise de ROUMOULES, ainsi que, sur sa demande, le Préfet. Conformément à la loi n°78-17 « Informatique et Libertés », vous disposez de droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent en vous adressant par courrier à MAIRIE - 34 rue grande - 04500 ROUMOULES ou par courriel : mairie-roumoules@wanadoo.fr



DLVA

Envol pour la jeunesse

La D.L.V.A. lance une grande opération vers le public âgé de : 16 à 25 ans.

POURQUOI FAIRE ?

- . Définir vos besoins réels.
- . Améliorer votre quotidien.
- . Rendre la politique jeunesse toujours plus efficace.

AVEC QUI ?

- . Les jeunes de 16 à 25 ans.
- . Les élus.
- . Les professionnels

COMMENT ?

- . En constituant 3 assemblées pour préparer les échanges de l'assemblée plénière.
- . En faisant se rencontrer, échanger et débattre des jeunes, des élus et des professionnels.
- . En déterminant les thématiques prioritaires qui seront portées politiquement pour les 6 ans à venir.

Pour plus de renseignements contacter.

Claire-Anne MAGET

04 92 70 34 41

cjmaget@dlva.fr

Océane FOLCHER

06 83 79 29 42

envol.dlva@gmail.com

SERVICE JEUNESSE D.L.V.A.

04 92 70 35 34

Rue Jean-Jacques ROUSSEAU
MANOSQUE

Guide à destination des riverains et usagers des cours d'eau

Ce guide précise les droits des riverains et usagers mais également les devoirs qui sont inscrits dans la réglementation sur les milieux aquatiques. Au travers des fiches présentant les méthodes à adopter et à éviter, ce fascicule a pour ambition de diffuser les bonnes pratiques en matière d'entretien des cours d'eau par les riverains qui peuvent s'effectuer sans procédure administrative préalable. Il détaille également les opérations soumises à des procédures préalables.

Ce fascicule est téléchargeable

http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/content/download/22038/127715/fil/Guide_FINAL_PHOTO.pdf

La préfecture a également ouvert une page dédiée à la cartographie des cours d'eau :

<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieux-aquatiques/Cartographie-des-cours-d-eau>

Sans portée juridique, cette cartographie permet de porter à connaissance des attendus de l'administration vis-à-vis des usagers concernant l'application du code de l'environnement. Attention, les riverains d'écoulements non cartographiés se doivent de vérifier la nature de cet écoulement avant d'engager toute opération d'aménagement.

En cas de doute ou d'informations techniques supplémentaires, il est souhaitable de contacter la DDT ou la structure gestionnaire des cours d'eau et milieu aquatique vous concernant (PNRV, Syndicat mixte selon le cours d'eau dont vous êtes propriétaire) quelle que soit l'intervention envisagée. La liste des autres contacts ressource est reprise en fin de guide.

	1	2	3	4	5	6	7	8
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								

Horizontalement : 1. Participe passé d'apercevoir – 2. Fin de connerie / Participe passé de sourire – 3. Mettre, passé simple, je / Début d'arthrose – 4. Sans goût, fade – 5. Conjonction / Rusé, astucieux – 6. Mince, raté, m..... ! / Verbe être, présent, ils – 7. Rire, présent, tu / À toi – 8. Coffre dans lequel repose une personne décédée.

Verticalement : 1. Aimer, imparfait, vous - 2. Liquide généralement coloré utilisé pour recouvrir les murs – 3. Double consonne dans la tasse / Fusillade, feu, salve – 4. Consonnes de rasé / Note de musique à l'envers / Début de scène – 5. Instrument utilisé pour tracer des cercles – 6. Voyelles de Ubu / Esclave chez le Grecs – 7. Radiner, passé simple, je – 8. Faire, passé simple, ils.

Solution page 40



Nouvelles du Parc du Verdon

NOUVEAU ! Version 3 de l'application Chemins des Parcs

Disponible gratuitement sur les stores Android et Apple, cette V3 de l'appli est plus complète, plus performante et plus simple d'utilisation.

Le site www.cheminsdesparcs.fr et son appli mobile proposent une offre très complète d'itinéraires dans les Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur, ainsi que de nombreuses adresses de services utiles.

Les 298 itinéraires, dans les Parcs des Alpilles, des Baronnies provençales, de Camargue, du Luberon, du Mont-Ventoux, des Préalpes d'Azur, du Queyras, de la Sainte-Baume et du Verdon, à pied, à vélo, à VTT et à cheval, en français et en anglais (et en italien pour le Queyras), permettent aux habitants et visiteurs de partir en balade sur plus de 2 000 km en toute quiétude et de s'informer en chemin sur les patrimoines naturels, culturels et paysagers.

En un clic, il est possible de choisir thématique, difficulté, dénivelé, durée, d'éditer gratuitement son livret-itinéraire et de consulter les offres de services à proximité : hébergements, restaurants, producteurs, accompagnateurs, loueurs, etc.



www.cheminsdesparcs.fr

Préparez vos balades et randonnées dans le Parc naturel régional des Alpilles



NOUVEAU ! Annuaire 2021 : Un guide pour découvrir toute l'offre Valeurs Parc en Région Sud

Désireux de faire connaître et de valoriser les prestations de leurs ambassadeurs Valeurs Parc, les Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec le soutien financier de la Région, ont édité un annuaire régional à destination du grand public qui recense l'ensemble des offres des neuf territoires.

Cet annuaire est un guide pour découvrir les Parcs naturels régionaux et les acteurs de l'écotourisme de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il référence l'ensemble de l'offre Valeurs Parc : hébergements, restaurants, activités de pleine nature, sites de visites, manades, séjours et producteurs.

Ainsi, ce sont plus de **300 offres** qui sont présentées dans ce guide. Elles sont recensées par Parc et par catégorie pour permettre au lecteur de choisir facilement les prestataires qui l'accompagneront pendant son séjour. Imprimé à 40 000 exemplaires, vous pourrez retrouver cet annuaire dans les lieux d'accueil du public

(Offices de Tourisme, Maisons de Parc...) mais également chez les professionnels porteurs de la marque Valeurs Parc en Région Sud. Vous pouvez également le parcourir au format numérique sur les sites internet des parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur ou via le lien suivant :

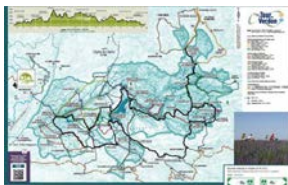
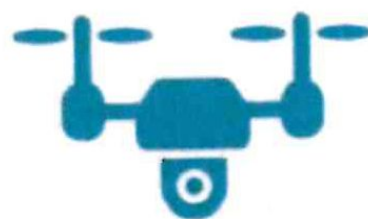
<https://fr.calameo.com/read/006320473827792e4c622>

Que vous soyez habitants ou visiteurs, prenez le temps de parcourir cet annuaire pour rencontrer les prestataires touristiques et agricoles de notre région : des hommes et des femmes passionnés, qui vous feront découvrir leur façon de vivre, leur territoire et surtout leurs valeurs !

Le survol de drones

Depuis quelques années, les survols de drones sont de plus en plus fréquents sur le territoire. Or, ces survols peuvent avoir des impacts sur la quiétude des habitants, sur la qualité de découverte des sites par des visiteurs et aussi sur la faune.

Le Parc du Verdon propose un guide à destination des utilisateurs professionnels ou de loisirs. Ce guide a pour but de clarifier les démarches, les préconisations et la réglementation. Il est téléchargeable sur le site du Parc : www.parcduverdon.fr



Téléchargez les traces sur votre mobile.
Download GPXtracks on your mobile.

Tour du Verdon



Tour du Verdon à vélo !

Amateurs d'itinérance et d'aventure, parcourez le Tour du Verdon à vélo ! Voyagez en territoire unique : grands espaces, panoramas époustouffants et villages emblématiques.

Après 5 années de définition du projet, cette grande boucle itinérante à vélo de 256 kms, à cheval entre les départements des Alpes-de-Haute-Provence et le Var va voir le jour.

Ce projet est le fruit d'une collaboration des deux départements et s'inscrit dans la stratégie de développement du « Verdon à vélo » menée par le parc en partenariat avec Vélo Loisir Provence. Le tracé est validé et la signalisation est prévue en 2021.

Commune(s) traversée(s)

Montferrat | Quinson | Esparron-de-Verdon | Aiguines | Ampus | Gréoux-les-Bains | Moustiers-Sainte-Marie | La Martre | Comps-sur-Artuby | La Roque-Esclapon | Trigance | Bauduen | Saint-Julien |

Pour découvrir l'itinéraire et un dépliant à télécharger

<https://www.veloloisirprovence.com/page/tour-du-verdon-a-velo>



Activités gratuites sur réservations uniquement

Les détails (lieux de rdv...) seront transmis à l'inscription

- 2 octobre : Les récoltes d'automne (Comps sur Artuby)
- 16 octobre : Ramasser les fruits (Castellane)
- 20 octobre : Presser ses fruits (Castellane)
- 7 novembre : Faire mes conserves (Domaine de Valx)
- 10 septembre : Projection / Débat « La part des autres » (Domaine de Valx)
- 4 décembre : Tailler et restructurer mes pommiers (lieu non défini)

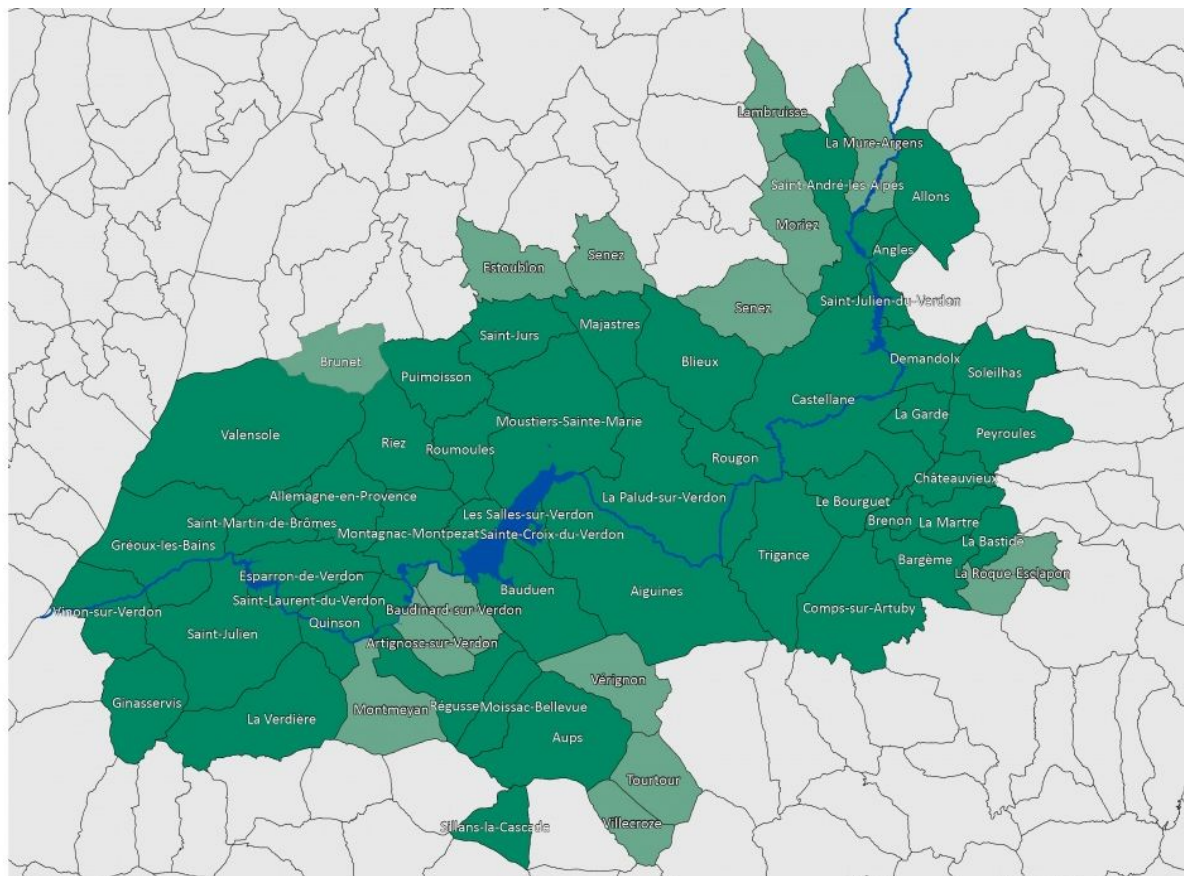


Révision de la Charte du Parc du Verdon

Issue d'une large concertation entre les acteurs du territoire, la charte est la feuille de route du Parc qui fixe ses objectifs et méthodes de travail. C'est un contrat moral qui engage ses signataires (communes, intercommunalités, départements, région). C'est un document officiel, à durée limitée, cadré par le code de l'environnement et validé par l'Etat. L'actuelle (la deuxième depuis la création du Parc en 1997) arrive à échéance en 2024 et doit être révisée. La démarche de révision est longue, dure au moins quatre ans et comporte quatre grandes étapes :

- Une phase préparatoire (définition du nouveau périmètre (1) d'étude, diagnostic de l'évolution du territoire, évaluation de la mise en œuvre de la charte en cours, ...),
- L'élaboration du projet de charte commencée en début d'année 2021. Une série d'ateliers de rédaction (réunissant chaque fois une quarantaine de participants : élus, associations et acteurs économiques, scientifiques, partenaires techniques, ...) a formulé des propositions d'objectifs pour le nouveau document. Ces propositions, comportant 11 orientations (2) assorties de 35 mesures permettant d'atteindre ces orientations, ont été analysées et synthétisées lors de réunions avec des élus volontaires, puis débattues et validées en comité syndical le 22 avril 2021. Cette première trame doit être complétée pour préciser les objectifs par : le type d'actions à mener, des calendriers, des indicateurs de suivis, la répartition des rôles, l'engagement des signataires, ... Il faut aussi ajouter outre un plan du Parc, les modalités de fonctionnement de ses instances, les moyens humains et financiers.
- La validation intermédiaire (fin 2021 – début 2022). Enrichissement du projet par divers avis locaux, régionaux et nationaux. Présentation aux communes. Enquête publique.
- La phase de validation définitive. Délibération des collectivités signataires. Reconduction officielle pour 15 ans du classement du Parc par décret du Premier Ministre (2023).

Révision de la Charte du Parc naturel régional du Verdon :
Périmètre d'étude



Légende

- communes intégrées au périmètre d'étude
- Communes du périmètre classé



Les Terres de Jim



Les Jeunes
Agriculteurs des Alpes-de-Haute-
Provence organisent

du **vendredi 10 au dimanche
12 septembre 2021**,

l'événement
Les Terres de Jim
sur la commune de **Corbières** en
Provence (04220).

Cet événement constitue **la plus
grande fête agricole en plein
air d'Europe** et rassemble près
de **100 000 visiteurs**
chaque année.

Nous recherchons :
- Des 'exposants
(artisans, producteurs, etc...)

- des bénévoles (locaux /
associations / amicales, etc...)

Les Terres de Jim 04
66 Bd Gassendi
04000 Digne les Bains
Contact : 06.42.00.43.18
04.92.30.92.98

Mail
jatdi2020@gmail.com

Site :
<https://www.lesterresdejim.com/>

Facebook :
<https://www.facebook.com/JAdu04/>



«Terres de Jim» est une marque Jeunes Agriculteurs tous droits réservés. Personnages et illustration © Les médias associés - Marion Moreau 2013 - Agence : Metropolitain Influence

Gym' après cancer

La Fédération Française d'Education Physique et de la Gymnastique Volontaire (FFEPGV) propose la Gym' après cancer adaptée aux personnes atteintes de cancer. Ce programme passerelle vise à l'amélioration de votre condition physique et de votre qualité de vie. L'objectif est de vous amener à l'issue de celui-ci vers une pratique physique autonome et adaptée à un mode de vie plus actif.

Le manque d'activité physique entraîne une perte d'énergie et une augmentation de la fatigue entraînant à son tour une moindre envie de bouger. Aujourd'hui il est démontré qu'une activité physique régulière et adaptée contribue à un meilleur confort de vie par l'amélioration des qualités physiques, des qualités psychiques et des relations sociales.

Pour qui : adultes atteints de cancer, pendant ou après les traitements et sans limite d'âge, sous condition d'un certificat médical complété et signé.

Pour toute information complémentaire :

Mme Florence Bagarry, éducatrice sportive APA
06.71.88.25.78



Sécurité



Département
des Alpes-de-Haute-Provence

**S'investir
dans la sécurité
c'est pas
du vol**



- A pieds
- En voiture
- A la maison
- Dans les commerces

Si vous êtes victime d'un vol

- Ne vous opposez pas physiquement à l'agresseur
- Cherchez à mémoriser le signalement de l'agresseur (vêtements, signes distinctifs, corpulence), les objets qu'il a touché, la direction et le moyen de fuite (véhicule, marque, modèle, numéro d'immatriculation, couleur...)
- Préservez les indices et ne touchez à rien afin de n'ajouter aucune trace sur les lieux de l'infraction
- Demandez aux témoins de rester sur place ou relevez leurs coordonnées
- Dès le danger écarté, composez le 17 et indiquez clairement l'objet de votre appel et les éléments dont vous disposez
- Déposez plainte : les forces de sécurité seront à votre écoute et vous accompagneront dans votre démarche



En voiture

Sécurisez votre véhicule

- Véroillez vos portes pendant le trajet
- N'ouvrez pas entièrement votre vitre si on vous sollicite
- Ne quittez pas votre véhicule moteur allumé même pour une courte absence
- Fermez systématiquement votre véhicule et bloquez votre volant
- Gareez votre véhicule dans un lieu éclairé
- Evitez de laisser des objets apparents : sacs, clés, téléphones portables, objets de valeur...

**LES VOLEURS
Ne leur faites pas
de cadeau**



A la maison

Protégez vos accès

Le temps est l'ennemi du cambrioleur

- En veillant à la fermeture des portes et des fenêtres
- En renforçant votre porte d'entrée par des serrures supplémentaires
- En condamnant tous les accès par des volets ou des grilles

Laissez des signes de présence

- En faisant relever votre courrier ou à défaut en le faisant conserver par la poste
- En évitant de laisser un message d'absence sur répondeur
- En organisant une visite régulière de votre domicile par un parent ou un voisin et en faisant si possible ouvrir vos volets en journée

**CAMBRIOLAGE
Ne leur livrez pas
votre maison sur un plateau**



Pour votre sécurité

- Soyez attentif aux personnes qui ne sont pas du quartier (démarcheurs à domicile, faux agents du service public...)
- Signalez tout véhicule suspect en prenant soin de relever des éléments d'identification (marque, type et numéro d'immatriculation)
- Ne portez aucune indication de nom et adresse sur votre trousseau de clés et évitez de le laisser dans un endroit accessible
- Ne laissez pas de manière ostentatoire de l'argent, cartes bancaires et autres objets de valeurs
- Conservez des clichés photographiques de vos biens de valeur

Dans le cadre des «Opérations Tranquillité Vacances» organisées toute l'année, signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie, des patrouilles surveilleront votre domicile : efficacité assurée!

Dans les commerces

Dissuadez et protégez

- Renseignez-vous auprès du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie afin de bénéficier des conseils d'un référent sûreté
- Protégez vos locaux : éclairage intérieur et extérieur, rideaux métalliques, miroirs, alarme anti-intrusion, vidéo-protection...
- Informez vos clients des mesures de sécurité et de protection de votre établissement : présence de caméras, coffre à ouverture temporisée...



Prévenez et formez

- Formez votre personnel aux mesures de prévention
- N'ayez pas d'habitudes, changez régulièrement votre comportement pour aller déposer des fonds dans les établissements bancaires (horaires et itinéraires): denenez imprévisible
- Ne laissez pas votre caisse et vos fonds à la vue du public
- Soyez attentif à votre environnement : détectez les allées et venues inhabituelles, soyez vigilant au moment de l'ouverture et de la fermeture de votre établissement, en cas de doute n'hésitez pas à différer l'ouverture et la fermeture de votre établissement et composez le 17



A pieds

Pensez à vous protéger

- Soyez vigilant lors de rassemblements (marchés, lieux touristiques, concerts...)
- Pensez à porter votre sac à main en bandoulière
- Evitez de vous déplacer avec des objets de valeur et de l'argent
- Observez la plus grande vigilance à l'occasion de vos retraits d'argent
- Ne laissez pas votre téléphone et ordinateur portable sans surveillance



Si vous êtes victime d'un vol composez le **17**



Jeux

Solution
page 40

8	9	2			5			3
		5	1	3			4	
	4		7		8	5		
	6					4		5
	1						3	
7		9					8	
		6	8		1		9	
	3			6	4	7		
4			3			2	6	1

GEND 20 24
PRÉSENCE
PRÉSENT

ÉLUS, GENDARMES: ENSEMBLE, POUR LA SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN

"Mieux protéger, par une offre de sécurité sur mesure"



Mes interlocuteurs

- Le commandant de brigade et le référent-élu, vos interlocuteurs privilégiés
- Le référent sûreté et le correspondant sûreté, pour la prévention situationnelle et la vidéoprotection
- Le correspondant territorial prévention de la délinquance pour les actions au profit des écoles, des seniors et de la lutte contre les violences intra-familiales

Mes RDV à la gendarmerie

- A ma demande, dès que besoin
- Les réunions semestrielles avec le commandant de la compagnie
- L'inspection annoncée des brigades
- La préparation de grands événements sportifs, festifs, culturels ou culturels

Les actions en milieu scolaire

- Le permis piéton, pour sensibiliser les classes de CE2 à la sécurité routière
- Le permis Internet pour sensibiliser les CM2 aux risques cyber
- Initiatives locales pour répondre à vos besoins (civisme, addictions...)



Les outils numériques à votre service

- La plateforme PVSS, pour signaler les violences sexuelles et sexistes
- La brigade numérique
- La prise de plainte en ligne (PPEL)
- La plateforme PHAROS, pour signaler un contenu en ligne suspect ou illicite
- La plateforme PERCEVAL, pour signaler une fraude à la carte bancaire

La participation citoyenne

pour créer du lien au sein d'un quartier ou d'une commune et renforcer l'échange d'informations entre la population et les gendarmes (incivilités, lutte contre les cambriolages et messages de prévention)

Les opérations « tranquillité »

- Vacances (OTV)
- Juniors (OTJ)
- Seniors (OTS)
- Entreprises et commerces (OTEC)

Des mesures pour votre protection

- La formation « gestion des incivilités » dispensée à votre profit
- L'inscription au fichier de sécurisation des interventions et protection (SIP), gratuite et sur votre demande
- L'appel au « 17 » en cas d'urgence



HistoVec

HISTOVEC



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

Le site Histovec (histovec.interieur.gouv.fr) a été lancé en janvier 2019 pour permettre aux acheteurs d'un véhicule d'occasion d'en connaître l'historique et de leur apporter des garanties dans leur acte d'achat. A compter du 12 janvier 2021, il s'enrichit désormais des informations données par le contrôle technique.

HistoVec procure ainsi une information complète et gratuite, dans un espace sécurisé et confidentiel : opposition à la vente en raison d'une créance, une garantie bancaire ou une demande de saisie du véhicule, des amendes en attente de paiement, une procédure « véhicule endommagé », une suspension ou un retrait du titre de circulation du véhicule, le vol éventuel, l'historique des opérations intervenues (changement de titulaire, réparation contrôlée...), dates et résultats des contrôles techniques et l'historique du kilométrage.



ANIMATIONS

APER (ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE ROUMOULES)

Présidente Ingrid PIERRE JEAN
Tél. 06.13.13.12.99
aper.04@hotmail.com

BODY & MIND

Yoga et tricot
Présidente Annick GIRAUD
Contact : Bernadette CATTANEO
Tél : 06 86 59 96 42
mail.bodyandmind@gmail.com

CINEMA DE PAYS

Cinéma itinérant en milieu rural
Président Jean-Marie CAYET
Tél. 04.92.78.13.25 ou 09.63.04.56.52
cinemadepays@gmail.com

CLUB INTER-AGE LE COLOMBIER

Président Joël LE BRAZIDEC
Tél.07.81.30.88.55
Vice-Présidente : Mme Annie BARATTA
Tél. 06 85 57 73 22
escargotiere04@gmail.com

LA COLLINETTE

Découverte du chant
Présidente Françoise IELLI
Tél.06.73.08.16.80
fanchette04@hotmail.fr

COMITE DES FETES

Président Robert ROY
comitefetesroumoules@free.fr

L'ECHO DU COLOSTRE

Défense des droits et des causes
Président Michel PREAU
Tél. 06.73.53.97.14
preaumichel@orange.fr
Trésorier Jean ROUSSET
Tél. 04.92.77.87.29
mcjrousset@hotmail.fr

L'ECOLE ET L'ASSOCIATION MOUVEMENT

Présidente Sophie SEZILLE
Tél.04.92.77.86.15
ecoleroumoules@gmail.com

F.D.V (FORME DETENTE ET VITALITE)

Pilates - LIA

Présidente Rosine di SERIO
Tél. 06.60.59.81.71
Secrétaire Nathalie BERNE
Tél. 06.42.21.59.94
fdv04@yahoo.fr

LES ATELIERS DE LA GOULOTTE

Théâtre et dessin
M. Thierry PINSART
Tél : 04.92.77.82.82
lagoulotte@free.fr

TEMPETE

Soirées dansantes, lotos, randonnées pédestres
Président Laurent COLIN
Tél.06.95.04.62.69
evementiel@asstempete.com

TERRAIN DE MOTOCROSS DE ROUMOULES « Pierre GUILLAUMOND »

Président Eric MICHEL
Tél.06.42.50.28.07
motoclubduvar@gmail.com

ROUMOULES SAVATE BOXE FRANCAISE CLUB

Boxe française
Trésorier : Jean-Philippe LO SCHIAVO
Tél : 06.51.07.05.50
roumoules.savate@gmail.com

SOCIETE DE CHASSE

Président Max IELLI
Tél. 04.92.77.87.18
fanchette04@hotmail.fr

VIS TA MINE

Théâtre et vidéo
Président Cédric GISONDI
Tél.06.83.33.01.18
cedricgisondi@hotmail.com
Animatrice Théâtre : Magali LAPOSSE
Tél : 06.82.45.18.17
magali.laposse@laposte.net

CLUB VOVINAM VIET VO DAO

Arts martiaux
Président Christian BOURJAC
Tél.06.74.78.56.78
hlvchristian@hotmail.fr



La vie associative

FORME, DÉTENTE, VITALITÉ

En espérant que la situation épidémiologique le permette, nous espérons vous retrouver en toute sécurité à la rentrée de septembre



L.I.A : Bougez et dansez

Le L.I.A (Low Impact Aérobie) est une danse dynamique et rythmée adaptée aux adultes comme aux jeunes. Le style de combinaisons chorégraphiées, favorise le développement de l'équilibre, de la souplesse et de la forme physique dans son ensemble. C'est un travail de coordination sans impact au sol, ménageant les articulations. Bonne ambiance garantie.

- **mardi de 18h15 à 19h15**

Pilates : pour une meilleure posture



C'est une méthode d'entraînement physique qui s'inspire du yoga, de la danse et de la gymnastique et qui permet de raffermir le corps en douceur et en profondeur.

Le pilates apprend à bien contracter ses abdominaux et aide à prendre conscience de la sangle abdominale qui est garante d'un bon maintien corporel et permet aussi de protéger les lombaires.

Les principales règles à intégrer sont : alignement, respiration, contraction du périnée et du transverse)

- **mardi de 17h00 à 18h15**
 - **mardi de 19h15 à 20h30**
 - **jeudi de 9h30 à 10h45**
- Ces deux cours se pratiquent avec un swiss ball et un tapis personnel

NOUVEAU

Mise en place d'un cours de pilates plus léger, adapté à des personnes atteintes de maladies chroniques (rhumatisme, arthrose, diabète.....)

- **Le jeudi de 10h45 à 12h**

Renseignements et inscriptions auprès de

Rosine 06.60.59.81.71

**Attention :
les places sont limitées**

**Les cours sont assurés par
Isabelle BARBIER, diplômée d'Etat**



COMITÉ DES FÊTES

Assemblée Générale Ordinaire

Malgré les mesures de couvre-feu et de restrictions de certains rassemblements, et bien que décalée de quelques semaines, l'Assemblée Générale Ordinaire du Comité des Fêtes a pu se tenir à la Salle Polyvalente le Samedi 20 février dans l'après-midi.

Alain Cocuad, adjoint au Maire, représentait Gilles Mégis, excusé.

Le Comité a été unanime pour remercier la municipalité et les agents communaux de leur aide et leur soutien dans la préparation et la mise en place des diverses manifestations de 2020.

Les membres du Comité étaient nombreux à cette réunion et ils ont pu, avec toutes les précautions sanitaires liées à la période, adopter à l'unanimité le compte de résultats et le rapport moral de l'exercice 2020, le budget prévisionnel 2021 et débattre des grandes lignes des prochaines activités, en espérant pouvoir reprendre au plus tôt, pour le plus grand plaisir des roumoulois et de celles et ceux qui fréquentent habituellement nos soirées.

Le Conseil d'Administration a été reconduit dans ses fonctions à l'unanimité également, à savoir : Robert Roy Président, Georges Mathey Vice-Président, Christine Déauze Secrétaire, Claude Lo Schiavo Secrétaire-adjoint, Annick Giraud Trésorière, Gérard Riggi Trésorier-Adjoint

La santé financière du Comité permettra, en 2021, d'absorber la baisse légitime de la subvention municipale que le Conseil d'Administration avait déjà anticipée dans son budget prévisionnel.

Des échanges d'une grande qualité ont permis de jeter les bases de ce que pourrait être 2021.

Christophe et Floriane, nouveaux membres, ont été accueillis et nous avons pris acte du départ de Danièle qui a apporté sa contribution pendant de longues années aux activités du Comité. Matthieu et Salomé, membres depuis 2018, qui ont déménagé dans le département, ont également fait savoir qu'ils arrêtaient leur participation.

Toutes et tous attendent désormais que la pandémie régresse et que soient autorisés les rassemblements qui permettront de reprendre le calendrier des activités, tout en conservant la lucidité de prendre en compte qu'il y aura un avant et un après pandémie et qu'il faudra adapter les procédures, les gestes, les mises en place pour prendre soin des membres du Comité et des personnes participant aux manifestations.

L'apéritif habituellement pris en commun a été repoussé à une date plus favorable.

Les membres du Comité espèrent les participants nombreux lors des prochaines animations.

MAINTENIR, SUSPENDRE, ANNULER, REPORTER ?

Depuis le début de l'année 2020 la question se pose à l'approche de chacune de nos échéances désormais bien ancrées dans le paysage roumoulin.

En 2020 justement, la soirée spaghetti de la Saint-Valentin avait pu être sauvée, tout comme l'essentiel de la Fête du Village où nous avons eu grand plaisir à retrouver certains d'entre vous, parce que les protocoles sanitaires avaient été respectés et compris par tous.

A partir de cette date, nous avons fait des projections sur la soirée d'octobre, celle du beaujolais nouveau, de la Saint-Valentin, du 1^{er} mai, les manifestations autour de la Saint-Joseph et, plus récemment la Fête Champêtre.

Celle-ci, initialement programmée le 27 juin, a fait l'objet de réservations de matériels, d'options auprès des prestataires, et ce depuis la première semaine de Janvier. Car cette journée ne s'improvise pas, elle demande une longue préparation qui s'intensifie au fur et à mesure que la date approche.

Pendant cette période de couvre-feu et de limitation des déplacements, nous étions attentifs à toutes les annonces des autorités et, après chaque conférence de presse, nous ajustions nos gabarits.

Cependant, les dernières mesures annoncées fin Avril se sont imposées à nous et nous ont contraint à reporter cette journée à 2022. Reporter et pas déplacer car il faudrait trouver une date qui convienne à la présence massive de bénévoles, la disponibilité des prestataires, le prêt de matériel... Et cela sans empiéter sur d'autres manifestations alentours

La Fête Champêtre reste un moment de convivialité, de rencontres, d'échanges, de partages et nous savons que tout cela disparaît quand il faut réduire le nombre de personnes assises autour de la même table, l'espacement entre ces mêmes tables, l'obligation de demeurer assis sans pouvoir esquisser quelques pas de danse par exemple ou passer d'une table à l'autre. Se pose également la problématique de porter à table les éléments du menu...

La charge importante de travail est supportée par une équipe de bénévoles qu'accompagnent les membres du Comité. Une donnée non maîtrisable près de deux mois avant l'événement concerne la participation de ces équipes qui, rappelons-le, sont bénévoles et abattent un travail considérable sur les quatre jours de préparation.

Combien de personnes se seraient inscrites tout en ignorant ce que les dispositions sanitaires nous réserveraient deux mois plus tard. Là encore tout est hypothèse.

Lorsqu'il s'agit de maintenir un équilibre financier au budget de la manifestation, il est complexe de travailler avec des hypothèses plus que des certitudes. Parce qu'il y a bien un moment où il faut valider toutes les options prises d'autant qu'elles nous engageront financièrement. Et ce moment était venu fin Avril.

De nombreux échanges ont eu lieu, les membres du Comité (entre autres) ont été sollicités. Lorsque nous prenons en compte l'impossibilité d'organiser un repas champêtre avant le 30 juin, de respecter les mesures sanitaires et ce sans savoir si elles ne risquent pas d'être renforcées dans l'éventualité d'une aggravation de la pandémie, la tenue de scrutins électoraux le même jour, les engagements financiers qui seraient perdus en cas d'annulation, l'impossibilité de se rabattre sur la salle polyvalente en cas de mauvais temps, la mesure la plus prudente est donc d'annuler l'édition 2021 et se reporter sur l'édition 2022.

Et cela sans tenir compte d'autres paramètres que ceux évoqués plus avant, ainsi que la santé des bénévoles et des participants. Car c'est une donnée qui ne doit pas être négligée.

Et ce n'est pas sans un pincement au cœur qu'il appartient au Président du Conseil d'Administration de mettre en oeuvre les annonces liées à l'annulation. Et d'expliquer aux uns et aux autres les raisons de cette annulation.

Cette annulation, nous l'assumons, il faut que chacun comprenne que c'est dans le seul souci de l'intérêt général qu'elle est prise. Car nous sommes une équipe responsable. Et que nous pensons tous à l'édition 2022 que nous essaierons de rendre encore plus festive et attractive. En attendant cette date, prenez tous bien soin de vous et de vos proches.

L'équipe du Comité des Fêtes



L'équipe du Comité des Fêtes est passée de 2020 à 2021 avec le regret de n'avoir pas pu assurer, au moins jusqu'à l'été, ses manifestations habituelles (soirée Beaujolais, Saint-Valentin, Muguet et Fête de la Saint-Joseph). Elle a cependant bon espoir de mettre en oeuvre les animations lors de la Fête du Village.

Lorsque nous avons eu l'occasion de vous croiser, nous avons entendu vos besoins et vos envies pour se retrouver autour d'une soirée musicale et d'un bon repas.

La Fête du village (31 juillet – 4 août) devrait profiter de quelques animations nouvelles, particulièrement pour les enfants, d'une séance de cinéma en plein air, du concert offert par la DLVA.

Ces nouveautés renforceront les moments que nous voulons tous festifs et attractifs. En plus de la traditionnelle paëlla, du concours de boules et des soirées musicales.

Là encore, et chacun le comprendra, nous sommes tenus aux dispositions sanitaires et aux autorisations préfectorales.

Si toutes ces manifestations peuvent se réaliser, nous souhaitons que les roumoullins et les roumoulines puissent y participer et profitent de ces moments de convivialité et d'échanges.

Protégez-vous et prenez bien soin de vous.

L'équipe du Comité des Fêtes.



ECHO DU COLOSTRE



Cueille la terre

Le dimanche 16 mai, l'Écho du Colostre organisait sa énième manifestation Cueille la terre, au jardin d'enfants. La date était bien choisie : juste avant la foire de Riez du 18 mai, pour faire profiter les Roumoulines et les villageois voisins des échanges de plants. À cause de ce virus qui nous empoisonne la vie, la foire de Riez a été annulée pour la 2^e fois, ce qui aurait dû attirer un public nombreux. Malheureusement la pluie s'est invitée ce dimanche ! Mais qu'importe ! Nos jardiniers amateurs, « fournisseurs officiels de Cueille la terre », avaient travaillé d'arrache-pied depuis plusieurs mois pour nous offrir de très beaux plants : tomates en tous genres (cerise, cornue des Andes, Marmande, noire de Crimée), tomates anciennes (ananas, cœur de bœuf rouge, orange, rose) ..., courgettes, poivrons, piments (Espelette, antillais, mexicains, espagnols), plantes aromatiques, fleurs...

Il y avait aussi des boutures, des graines, et les conseils de nos jardiniers.

Malgré les consignes sanitaires, et l'absence d'apéritif offert par l'association, les échanges ont pu se faire, sous les parapluies, avec un public restreint malgré tout.



On espère vous accueillir plus nombreux l'an prochain, et de manière plus conviviale.

Si vous souhaitez nous aider pour l'organisation de nos manifestations, ou si vous êtes intéressé par notre association, vous pouvez nous joindre sur l'adresse courriel echoducolostre@gmail.com

Un grand merci à nos jardiniers fournisseurs, sans qui cette manifestation ne pourrait pas se faire !

Annie Robert

AMICALE CYCLOTOURISTE RIEZOISE

DU PARTAGE DE LA ROUTE

Après une nouvelle période de restriction des déplacements, il nous semble utile de rappeler que l'usage du réseau routier n'est pas réservé aux voitures ou motos.

Certains supportent mal d'être ralentis par les camions, camping-cars, piétons, cyclistes, engins agricoles, véhicule sans permis.

Le code de la route spécifie que les cyclistes ne doivent pas circuler à plus de 2 de front (ce qui implique qu'ils peuvent être 2 de front)

Si les cyclistes ne roulent pas à l'extrême limite du goudron c'est pour leur sécurité. Présence de gravillons rejetés par les voitures, cassures du bitume, trous et bosses).

La distance entre une voiture et un 2 roues en cas de dépassement hors agglomération est de 1,50 m (des panneaux rappelant cette règle sont disposés à la sortie de chaque agglomération du département)

1,50 m correspond à la largeur d'une petite voiture, distance que beaucoup n'arrivent pas à estimer.

Il convient par ailleurs de s'assurer que le dépassement pourra se faire en toute sécurité pour tous les usagers de la route (pas dans une courbe ou le haut d'une côte sans visibilité)

L'automobiliste doit signaler son intention de dépasser – clignotant obligatoire – et se décaler suffisamment tôt.

Le non-respect de ces règles est sanctionné par une amende de 135.00 € et le retrait de 3 points du permis de conduire.

Les membres de L'Amicale Cyclotouriste Riezoise rapportent que le comportement des automobilistes et motards après ce confinement est devenu de plus en plus dangereux et que lorsqu'ils le font remarquer par un geste indiquant de s'écarter, ils se font insulter voire agresser physiquement.

Le non-respect du code de la route est une infraction, une agression verbale ou physique est un délit.

Chacun connaît un cycliste –parent ou ami – et doit se poser la question : dix secondes de mon temps valent-elles plus que la vie d'un être humain.

Le Président de L'Amicale Cyclotouriste Riezoise

Francis Roux

Le délégué à la Sécurité de L'Amicale Cyclotouriste Riezoise

Patrick Dalairy



ANIMATIONS

ROUMOULES SAVATE BOXE FRANÇAISE CLUB



Reprise le 6 Septembre

**Contact : Jean-Philippe :
06.51.07.05.50**

Horaires

Lundi et Jeudi :

17 H 00 à 18 H 15 Cours enfants

18 H 15 à 19 H 30 Cours Ado et débutants

19 H 30 à 21H 30 Cours Adultes.

Samedi

15 H 00 à 17 H 00 Entraînement compétition
et Lycéens.



MOTO CROSS



Depuis 2016, notre terrain de motocross est géré et entretenu par le Moto Club du Var.

Le Président du club, Éric Michel entouré de son équipe et de partenaires qualifiés et motivés s'impliquent beaucoup dans la vie du club.

Ils sont notamment présents sur le championnat de ligue, de France et d'Europe d'enduro. Ils ont également énormément travaillé pour remettre et maintenir en état notre terrain de cross

Partenaire officiel

YAMAHA

MEVAR FEM

- ▶ Instructeur diplômé d'état
- ▶ Stages d'initiation & de pilotage (enfant et adulte)
- ▶ Cours particuliers
- ▶ Terrain homologué > cross / enduro / franchissement

STAGES D'INITIATION & DE PILOTAGE

- ▶ les Mercredis sur notre terrain école à Cabasse (83)
- ▶ les Samedis sur notre terrain motocross à Roumoules (04)

STAGES FRANCHISSEMENT

- ▶ un Dimanche par mois sur nos terrains école à Cabasse (83)

STAGES AGUÉRISSEMENT

- ▶ Chaque Vacances Scolaires nous organisons des stages de 3 jours, avec du routage les matins, et des activités physiques le reste de la journée (balade VTT, footing, parcours de santé, balade nocturne en moto...) sur notre terrain motocross à Roumoules (04).

COLONIES D'ÉTÉ

- ▶ Chaque été nous faisons 2 colonies de 4 jours, une en Juillet et une en Août, afin que les élèves puissent progresser dans ce sport et également travailler la cohésion des activités extra-sportives sur notre terrain motocross à Roumoules (04).

RANDONNÉES

- ▶ Randonnée à la carte - Enduro, Trail et Maxi Trail dans le Var, les Alpes de Haute Provence, en Lozère et en Auvergne.

motoclubduvar@orange.fr Moto club du var - officiel
www.motoclubduvar.com 07 89 87 05 76

Possibilité de location de motos d'initiation, ainsi que d'un logement à un prix préférentiel

Depuis 2017, grâce à Grégoire Michel, éducateur sportif, le club dispose d'une section « Riding School » qui propose aux enfants à partir de 6 ans des sessions d'initiation et de perfectionnement.

Chaque été, des stages de 4 jours sont organisés durant lesquels les enfants pratiquent la moto mais aussi des sports collectifs, visites des sites locaux, mécanique...

Merci à toute l'équipe et aux partenaires du Moto Club du Var pour tous ces efforts pour avoir redonné vie à notre cher terrain de cross, et de s'impliquer dans l'encadrement et la formation des plus jeunes.

Le 26 septembre prochain, nous vous donnons rendez-vous au terrain pour assister aux championnats de France d'Enduro Kid



ANIMATIONS

VOVINAM

ARTS MARTIAUX VOVINAM VIET VAO DAO À ROUMOULES

Cela fait maintenant plus d'un an que nous avons dû affronter la pandémie du covid.

Nous avons essayé, durant ces longs mois de ne pas cesser complètement notre activité, lorsque nous en avons l'opportunité, en effectuant des cours tout en respectant les règles sanitaires.

Nous entrevoyons enfin la sortie de cette crise sanitaire et c'est avec un grand bonheur que nous allons, bientôt, nous l'espérons, nous retrouver tous ensemble pour la pratique de ce passionnant art martial que représente le Vovinam.

Cependant tout n'a pas été négatif. Dès que les règles sanitaires s'assouplissaient, nous avons pu profiter de l'investissement de certains membres du club qui nous ont permis de continuer notre activité, en mettant en œuvre des structures respectant ces fameuses règles.

Sur le plan sportif, malgré toutes les compétitions annulées cette saison, nous envisageons l'avenir avec optimisme et détermination, car une équipe d'adultes et d'enfants sont déjà prêts à affronter les futures échéances nationales.

Parmi nos projets, dès que les échanges internationaux s'assoupliront, nous essaierons de finaliser la venue de Maîtres Vietnamiens.

Une particularité inattendue en cette période de crise sanitaire a été le fait que la team " grands ados " et adultes, après la 1ère vague du covid, se soit considérablement renforcée.

Les beaux jours arrivent et nous sommes convaincus de vous retrouver bientôt.

Hen Gap Lai...



Pour tout renseignement (horaires ou autres) contactez :

Marie : 06 01 74 24 74

Mail : hlvchristian@hotmail.fr

Facebook : Vovinam Roumoules



Quelques lignes d'histoire

LES GYP SERIES, ŒUVRES D'ART PROVENÇALES

Gypserie, ce terme n'est pas français mais provençal. Il vient du mot gypse bien français lui et qui est synonyme de plâtre. Il désigne des décors intérieurs et extérieurs de demeures, faits de plâtre et d'un peu de chaux (chaux aérienne éteinte), modelés et sculptés. On ne les trouve pratiquement qu'en Provence. Ils concernent des escaliers et des cheminées mais aussi des façades avec des mascarons, des portes, des fenêtres à meneaux. Exécutés au cours d'une période allant du moyen âge à la fin du XVIII^e siècle par des gipiers originaires de notre province (et non d'Italie comme on l'a cru longtemps), ils sont plus fragiles mais plus charmants que les **stucs**. Ceux-ci, connus depuis l'antiquité, comportent en plus de la poudre de marbre. Aujourd'hui est fabriqué du **staff**, mélange de plâtre et de filasse qui ne peut être sculpté.

Le Parc du Verdon avec le concours de l'association « Les amis du Vieux Riez » a édité, il y a quelques années, un petit guide intitulé : « Sur la Route du Gypse de Riez à St-Jurs ». Pourquoi St-Jurs ? A proximité de ce village se trouvaient des carrières à ciel ouvert d'extraction de la pierre de gypse et des installations pour produire la poudre de plâtre nécessaire aux gipiers : fours pour la cuisson des pierres, moulins pour les broyer. Les vestiges de cette activité seraient en cours de restauration. A Riez, au riche passé, il reste encore de précieuses gypseries. Pour les découvrir, cette brochure nous invitait à aller place St Antoine et à parcourir la Grand-Rue. Elle citait entre autres comme exemple l'hôtel de Mazan avec son escalier exceptionnel (1) et l'hôtel de Ferrier, dernier bel immeuble à encorbellement. Celui-ci malheureusement a été laissé à l'abandon et s'est effondré.

Monsieur Philippe Borgard, archéologue à qui l'on doit les fouilles près du baptistère, a entrepris de faire l'inventaire des œuvres particulièrement intéressantes situées dans la vieille ville. Ceci devrait donner lieu à une exposition de photographies dans l'hôtel de Mazan.

Je recommande aussi le livre illustré de Madame du Chaffaut : « Gypseries en Haute Provence » (2), fruit d'un travail de recensement éminent. Près d'une cinquantaine de cités, classées par ordre alphabétique de Aiglun à Volonne, ont été visitées. J'ai bien connu l'auteur, personnalité dignoise. Elle me disait se désoler de constater que ces chefs-d'œuvre de la décoration architecturale étaient peu et pas suffisamment reconnus. Je lui répondais que moi aussi je regrettais de voir que certains bourgs, pourtant dotés d'un patrimoine bâti remarquable, ne faisaient pas l'objet, de la part des acteurs de l'urbanisme, de toute l'attention qu'ils mériteraient.

- (1) L'hôtel de Mazan est la propriété de la commune de Riez mais est géré par la D.L.V.A. Sa restauration a pris beaucoup de retard.
- (2) « Gypseries en Haute-Provence. Cheminées et escaliers XVI^e - XVII^e siècles » chez Naturalia publications, 1995.



Hôtel de Ferrier
(Rue Grande à
Riez)

Hôtel de Mazan
(Rue Grande à
Riez)



Episode de l'histoire de Roumoules

Guerre qui opposa les seigneurs à l'évêque Augier, d'après les recherches de Jacques Cru (Histoire des Gorges du Verdon jusqu'à la révolution. Edisud, Parc naturel régional du Verdon 2001)

En 1113, L'évêque Augier s'est emparé des églises de Roumoules et de Moustiers et les a données à l'abbaye de Lérins. 1125 : Les seigneurs se rebellent contre l'évêque Augier

1113

A Roumoules et à Moustiers l'évêque Augier s'empare des églises et les donne à l'abbaye de Lérins.

1120

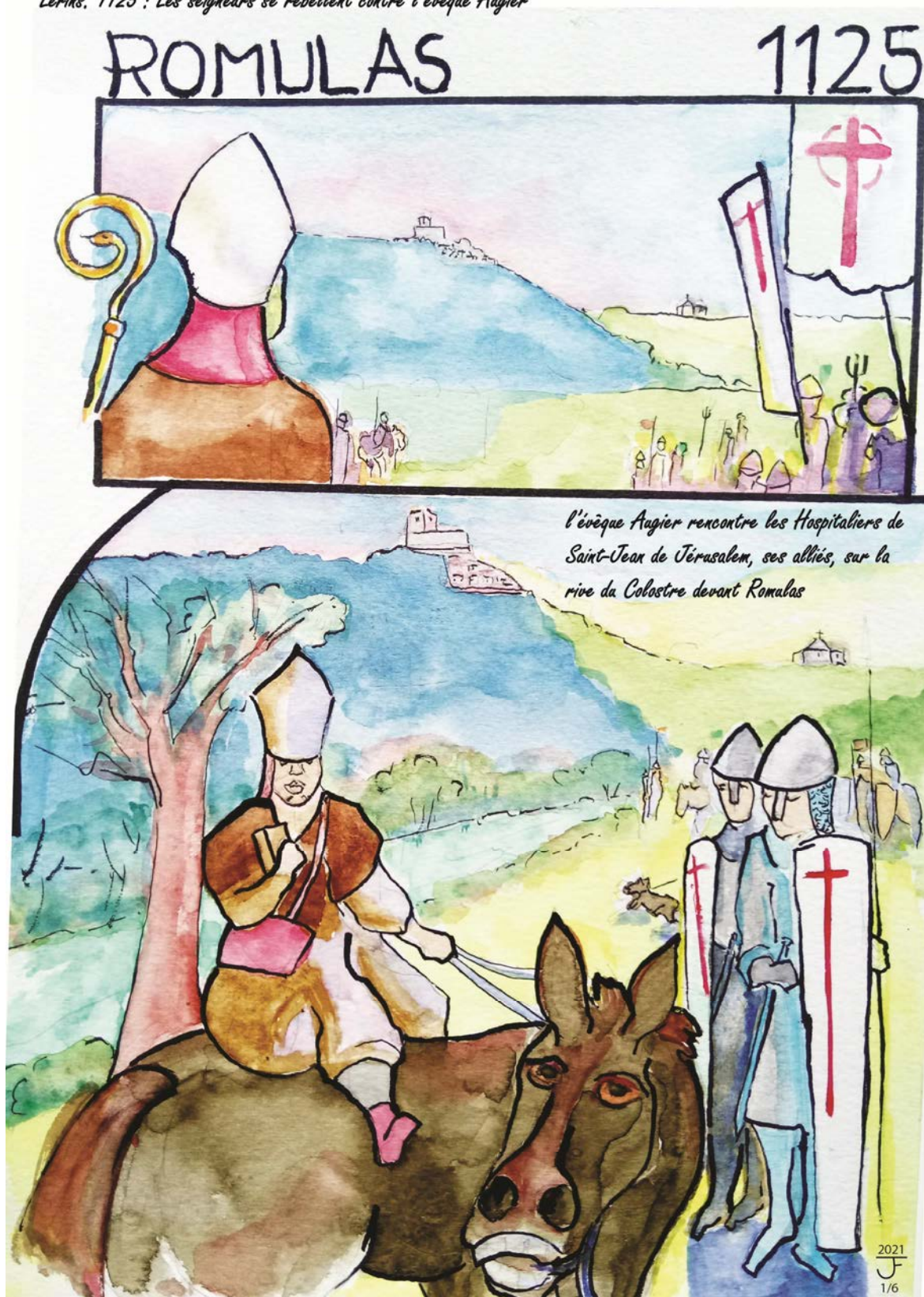
à Puimoisson l'évêque Augier ... donation des églises de la villa Saint-Michel et de l'église paroissiale Sainte-Marie aux Hospitaliers.

1125

« Matant la révolte contre l'évêque Augier, le comte (Raymond Béranger Ier) tue en combat Guillaume de Moustiers et Pons de Lançon, beau-père de Boniface II. » (p. 59).

Saccages et destruction à Moustiers, églises et château de Boniface (« sur l'oppidum du Coulet de Quinson », entre les ravins du Riou et Notre-Dame), (p. 60).

A la suite de l'échec de la rébellion, les seigneurs rendent hommage, à genoux, désarmés, têtes nues devant le comte.





Durant la bataille, le comte Raymond Béranger (en tae en combat Guillaume de Monstiers et Pons de Lanson, beau-père de Boniface II de Castellane

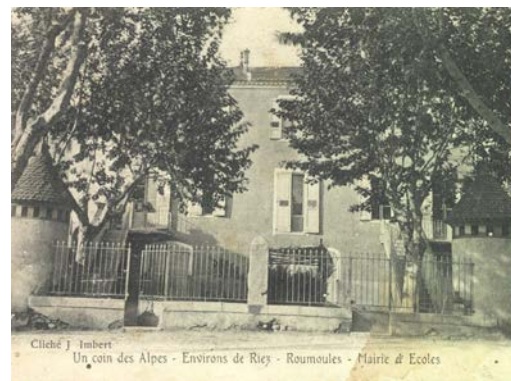




Anciennes photos de Roumoules

Nous aimerions renouveler une exposition sur la mémoire de Roumoules, dans notre nouvelle « Médiathèque Léon Spariat », avec photos et films anciens.

Nous vous avons déjà sollicités pour le prêt d'anciennes photos de Roumoules ; avec le progrès des techniques de copie nous aimerions de nouveau recopier ces documents.



Quels que soient leurs états, nous acceptons toutes les photos, tous les films et même les cassettes vidéo VHS, (la copie et la numérisation des films prendra un peu plus de temps).

Bien entendu il faudra nous donner des détails sur les personnages des photos, ou les détails des paysages. Surtout ne l'écrivez pas sur la photo, tout au plus au dos avec un crayon papier, ou bien mieux, sur une feuille de papier.

Aujourd'hui, vos enfants, vos petits-enfants, peut-être vos arrière petits-enfants, se souviennent encore des détails sur les photos, mais lorsque la mémoire viendra à faire défaut, il sera alors très difficile de faire parler ces photos.

Une photo qui n'a plus de référence est une photo muette.

Les photos, les films ou les cassettes seront déposés en Mairie, et répertoriés dans un cahier.

Par avance, nous vous remercions pour votre participation à garder la mémoire de Roumoules encore vivante.



A VOS FOURNEAUX

AUMONIERE DE LÉGUMES À LA PROVENÇALE

(pour 6 personnes)



- 6 feuilles de briques
- 2 poivrons rouges
- 2 poivrons verts
- 1 oignon
- 1 gousse d'ail
- 200g d'olives noires dénoyautées
- huile d'olive
- sel et poivre
- Thym

- Émincer les oignons et les poivrons. Faire revenir les oignons dans de l'huile d'olive, ajouter ensuite les poivrons et l'ail écrasé. Laisser cuire environ 15 minutes, puis ajouter les olives dénoyautées, le sel, le poivre et le thym. Laisser refroidir.
- Étaler les feuilles de brique et placer au milieu de chacune d'elle une grosse cuillère à soupe du mélange refroidi. Refermer chaque aumônière à l'aide d'un cure-dents, en pliant les bords de la feuille de brique "en éventail".
- Passer au four préchauffé à 160° pendant 5 minutes, jusqu'à ce que les feuilles de brique soient bien dorées.

PETITS FARCIS D'ÉTÉ

(pour 10 personnes)



- 10 tomates
- 5 poivrons rouges
- 5 courgettes
- huile d'olive
- 500g de collier d'agneau
- 1 bouquet de coriandre
- 1 cuil à soupe de cumin en poudre
- 1 tête d'ail
- 3 oignons
- 200g de pain rassis trempé dans lait
- 4 œufs
- 150g d'huile d'olive
- ail, persil, sel et poivre blanc

- Lavez les légumes. Ôtez le couvercle des tomates et vider l'intérieur, réservez la pulpe. Découpez un chapeau aux poivrons, les épépiner et enlever les peaux blanches de l'intérieur. Coupez les courgettes en deux dans la longueur, les creuser et réserver cette pulpe avec la chair des tomates. Déposez tous les légumes dans un plat préalablement huilé, allant au four.
- Passez au hachoir l'agneau, les oignons, la coriandre, l'ail, le pain rassis. Ajoutez le cumin et les œufs, sel et poivre du moulin. Bien mélanger, ajoutez la chair des courgettes et des tomates. Farcissez les légumes de cette préparation et coiffez les de leurs couvercles respectifs. Cuisez le tout au four à 170° pendant 40 minutes. Piquez à la fourchette pour vérifier la cuisson. Servez avec du riz.

TARTE CHAUDE À LA RHUBARBE ET COULIS D'EFRAISES



- 1 pâte feuilletée
- 800g de rhubarbe
- 200g de sucre semoule
- 4 dl de coulis de fraises

- Épluchez la rhubarbe et la couper en bâtonnets de 2 cm. La faire cuire dans une casserole avec 100 g de sucre et un verre d'eau. Dès que l'eau commence à bouillir, couvrez et terminez la cuisson à feu doux une dizaine de minutes. Égouttez.
- Déroulez la pâte avec sa feuille de cuisson dans un moule à tarte. Piquez la pâte et déposez dessus la rhubarbe refroidie.
- Faites cuire au four à 210° (thermostat 7) pendant 30 minutes. Répartissez le coulis de fraises sur des assiettes. Déposez les parts de tarte et saupoudrez avec le restant du sucre.

CONFITURE D'ABRICOTS



- 1.2 kg d'abricots pesés dénoyautés
- 1kg de sucre gélifiant ou 1.2 kg de sucre semoule ou sucre cristallisé
- 1 citron

- Choisissez des abricots bien mûrs. Les rincer, les dénoyauter et les couper en morceaux. Les peser.
- Pressez le citron pour en extraire le jus.
- Mélangez les abricots, le sucre et le jus de citron dans une bassine à confiture et laissez macérer quelques heures.
- Portez à ébullition. A partir de ce moment, comptez le temps de cuisson : 7 minutes avec un sucre gélifiant sinon 15 à 20 minutes avec un autre sucre.
- Maintenez un feu vif et remuez souvent.
- Vérifiez la cuisson en versant quelques gouttes sur une assiette froide puis penchez l'assiette, la confiture doit couler doucement.
- Ecumez puis procédez sans attendre à la mise en pots, les fermer et les retourner 1 minute puis les remettre à l'endroit pour les laisser refroidir.

COCKTAIL DE VENISE

(pour 4 personnes)

- 20 cl de jus d'orange et 20 cl de jus de pomme
- 1 cuil à soupe de sucre en poudre
- 8 cl de jus de citron vert et 1 citron vert
- 12 glaçons et 1 bouteille d'eau gazeuse

Versez le jus d'orange, de pomme et de citron vert dans le bol mixeur
Ajoutez le sucre et les glaçons et mixez vivement pendant quelques secondes
Répartissez dans 4 verres jusqu'à la moitié du verre et ajoutez l'eau gazeuse. Décorez avec une ½ tranche de citron vert.



Le petit Rhinolophe

Espèce de chauve-souris emblématique du Verdon et en particulier du plateau de Valensole.

Petits rhinolophes (*Rhinolophus hipposideros*), aussi nommés petits rhinolophes fer à cheval ou petits fers à cheval, les plus petits et les plus septentrionaux des rhinolophes européens.

La commune de ROUMOULES abrite plusieurs petites colonies ; cette espèce est très liée à l'homme. En été, pour mettre bas et élever leurs jeunes (1 seul jeune par an) les petits Rhinolophe s'établissent dans des bâtiments peu fréquentés : pigeonniers, cabanons, granges, parfois dans les combles.

C'est une espèce protégée en France, comme toutes les espèces de chauves-souris.

Cette espèce est très sensible à la qualité des paysages et aux pratiques agricoles. L'usage des produits phytosanitaires en agriculture mais aussi dans les jardins des particuliers ne leur est pas salubre. C'est facile à comprendre : toutes nos chauves-souris sont insectivores

Si plus assez de nourriture, les colonies vont peu à peu décliner et disparaître.

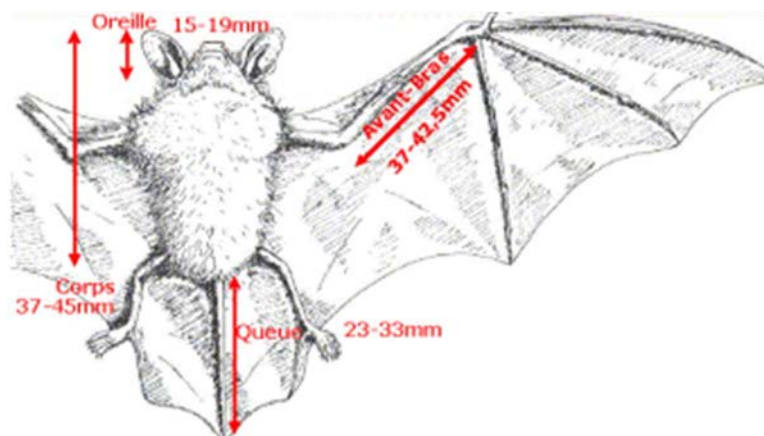
Malheureusement, avec la Covid, le Petit Rhinolophe doit faire face à une difficulté supplémentaire. La maladie ayant pu être véhiculée par des espèces entrées en contact de l'homme en Chine notamment.

Cela a généré une inquiétude, voire une peur que les chauves-souris soient porteuses du COVID. Les idées reçues ont la vie dure, malgré les démentis et les explications données par de nombreux organismes y compris le Muséum d'Histoire Naturelles de Paris. En réalité cela pourrait être l'inverse. L'homme en empiétant sur les milieux de vie des espèces, en détruisant leurs habitats, en défrichant les forêts, en faisant du commerce d'espèces protégées, permet la rencontre avec la faune de nouveaux virus qui pourraient aussi s'être échappés de certains laboratoires...

Pour conclure le Petit Rhinolophe fait partie des espèces protégées et il entre dans le cadre du projet NATURA 2000.

Un dernier point en sa faveur il peut consommer chaque nuit, l'équivalent de 2000 à 3000 moustiques !

C'est dire son utilité pour l'homme.



Dépôt légal en Préfecture
N°212
Du 9 juillet 2001

Directeur de la publication
Gilles MEGIS

Edité et imprimé par
La Mairie de Roumoules
Photos : Mairie de Roumoules,
associations, particuliers

Parution semestrielle

Cadastre.gouv.fr

Plus besoin de se déplacer pour
rechercher, consulter, commander
sa feuille de plan cadastral

L'accès du public aux informations cadastrales est réglementé.

Toute demande d'informations
cadastrales doit dorénavant se
faire par écrit auprès de
l'administration fiscale ou des
communes.

De plus pour préserver la vie
privée des personnes, le nombre
de demandes par un même
usager est limité à 5 par mois
sauf pour leurs propres biens.

Décret n°2012-59 du 18 janvier
2012

ATTENTION SEULS LES GRAVATS SONT AUTORISES SUR LA DECHARGE DE LA COMMUNE

Désormais, il est interdit d'y
déposer les déchets verts qui,
conformément à la loi, ne sont
plus pris en compte par les
assurances. Ils doivent être
transportés à la décharge de
QUINSON ou RIEZ ;

Bulletin préparé par :
Robert AMBROSIO, Fabien
CIGLIANO, Alain COCUAUD,
Marie-Christine DEAUZE, Gilles
MEGIS, Sébastien MOHEN,
Dany NESTERCZUK, Alain-
Patrick ROY, les associations
et les secrétaires Sylvie et
Rosine. Nous remercions toutes
les personnes qui ont contribué
à son élaboration.



RAMASSAGE DES DECHETS VERTS

Les 7 et 21 septembre 2021
Puis le 1^{er} Mardi de chaque mois

S'inscrire en Mairie.

Attention : il est ramassé la valeur d'un camion par personne

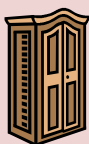
RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Passage le 4^o mardi du mois (il faut s'inscrire)

04 65 10 01 35 service gratuit

(prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

SERVICE RESERVE AUX PARTICULIERS



Les inscriptions sont réalisées par ordre d'appel. Il vous sera proposé une date de passage en fonction de l'état de remplissage du planning et il faudra que vous précisiez pour chaque inscription : le nom, l'adresse, le téléphone et la liste des encombrants à collecter.

Les encombrants devront être déposés à la limite du domaine public car les agents de collecte ne sont pas autorisés à pénétrer chez les particuliers. Les quantités d'encombrants prises en charge chez un particulier ne peuvent excéder le volume d'un fourgon (soit environ 10 m3)

Les encombrants sont définis par la liste suivante :

Appareils ménagers, électroménagers, appareils électriques et de chauffage, chaudière, réservoirs, meubles, literie, vaisselles, outillage, matériel de jardin et de loisirs, objets volumineux, bidons, tubes, tuyaux, pots, vases, pièces mécaniques...

Sont exclus :

Végétaux, déchets organiques, gravats, déblais, déchets issus de la démolition, graisses, huiles, peintures, solvants, carburants, déchets toxiques, corrosifs, radio actifs, pneumatiques, déchets industriels et professionnels, déchets de soins ou contaminés, cadavres d'animaux.



Peut-être êtes-vous un nouvel arrivant à Roumoules, et vous n'êtes pas informé que nous avons à votre disposition **2 containers à cartons** : un se trouve sur le parking de l'école primaire, et l'autre se trouve au début de la route de Puimoisson (croisement de la D952), à l'emplacement des colonnes de tri. (Cette photo a été prise le 13 mai, en face de la place de la Farigoule.)

Une précision : les cartons doivent être pliés. Le ramassage des cartons ne se fait pas toutes les semaines.

De plus en plus de cartons sont déposés dans ou à côté des containers verts destinés aux déchets ménagers.

Les bennes à ordures contenant des cartons sont refusées au centre d'enfouissement de Valensole.

C'est pourquoi les cartons jetés dans les containers verts seront retirés et laissés sur place. Ils ne seront plus ramassés. Il y a deux containers spécifiques sur la commune dans lesquels vous pouvez les déposer.



Déchetterie



Info-déchetteries

A compter du 3 août 2020

• **Riez : Fermée au public.**

• **Quinson :**

Horaires : du lundi au samedi : 8h30-12h et 13h45-17h30

Fermée les dimanches et jours fériés.

• **Valensole**

Horaires : du lundi au samedi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h30

Fermé les dimanches et jours fériés.

• **Gréoux-les-Bains**

Horaires: du lundi au samedi : 9h à 12h - 13h30 à 18h30 et dimanche de 9h à 12h.

Vous pouvez déposer vos radiographies (Pensez à enlever votre identité)

Les déchets acceptés en déchetteries :

Batteries, bois, déblais/gravats, plâtre et plaque de plâtre, polystyrène, cartons, encombrants, huile de vidange, métaux, liquides de refroidissement, pneumatiques, déchets verts, piles et accumulateurs, radiographies, déchets diffus spécifiques, petits et gros appareils d'électroménager.

Pour plus d'informations : www.dlva.fr ou téléphoner au 04.92.70.13.90

NOUVEAU



Colonne à cartons sur le parking de l'école à côté des autres colonnes de tri sélectif

Les cartons doivent être pliés pour y être insérés



UNE INFO QUI CARTONNE !

QUE DOIS-JE FAIRE DE MES CARTONS ?

1 Les petits cartons...

PLIÉS DANS LES COLONNES



2 Les grands cartons...

PLIÉS EN DÉCHETTERIE



> Points d'Apports Volontaires et carte interactive sur www.dlva.fr



Liste électorale

**COMMENT
S'INSCRIRE
EN LIGNE
SUR LES LISTES
ÉLECTORALES ?**

 **01** Rendez-vous sur le téléservice en ligne à l'adresse **www.demarches.interieur.gouv.fr** dans la rubrique « Élections »

 **02** Identifiez-vous* ou créez **votre compte** sur **www.service-public.fr**

 **03** Saisissez vos informations personnelles et indiquez la commune où vous souhaitez vous inscrire

 **04** Fournissez les pièces justificatives demandées, soit numérisées, soit par voie postale

*l'identification est également possible via France connect.

 **MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**

 @Place_Beauvau |  /ministere.interieur |  @ministere_interieur | www.interieur.gouv.fr

Le recensement militaire



Venez en mairie

Muni de votre carte d'identité
et
du livret de famille



Agriculteurs

Une cellule d'accompagnement des agriculteurs en difficulté du département des Alpes-de Haute-Provence a été mise en place afin de pouvoir identifier et accompagner des agriculteurs concernés par des difficultés économiques et/ou sociales et/ou psychologiques. Tout agriculteur qui rencontre des difficultés économiques ou sociales peut se signaler auprès d'un des organismes de la cellule dont la liste est disponible en mairie ou envoyer un mail à :

ddt-agriculteurs-difficulte@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Stérilisation chats



La mairie de Roumoules s'est rapprochée de la Fondation 30 millions d'amis en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres.

La gestion des chats errants est délicate et il est impératif de gérer leurs populations en maîtrisant leur prolifération. Un couple de chats non stérilisés peut théoriquement engendrer une descendance de plus de 20 000 individus en quatre ans. Une solution a maintes fois fait ses preuves : la stérilisation. D'une part la stérilisation stabilise automatiquement la population féline qui continue à jouer son rôle de filtre contre les rats, souris... D'autre part, elle enrayer le problème des odeurs d'urine et de miaulements des femelles en période de fécondité.

La campagne de stérilisation des chats errants est mise en place jusqu'à la fin de l'année.

Merci de contacter la mairie.

Les chats seront ensuite remis en liberté sur le lieu de leur capture



INFOS PRATIQUES

arrêté préfectoral portant réglementation de l'emploi du feu dans le département des Alpes-de-Haute-Provence : arrêté n°2020-021-006 du 21 janvier 2020

Utilisation des barbecues :

Pour les terrains situés en zone boisée ou à moins de 200 mètres de celle-ci : seuls les barbecues fixes en dur à proximité immédiate de l'habitation, sous réserve qu'ils disposent d'un conduit de cheminée équipé d'un dispositif pare-étincelle en partie haute du conduit de fumée empêchant toutes les projections de particules incandescentes sont autorisés.



En forêt :

Pas de feu

Ne pas jeter de mégots ni de déchets

Ne pas circuler sur les pistes forestières non ouvertes à la circulation publique

Se renseigner et respecter les interdictions d'accès aux massifs forestiers les jours à risques

Dans mon jardin :

Ne pas brûler les végétaux

Ne pas faire de travaux les jours de fort risque d'incendie



Obligation légale de débroussaillage (OLD) :

S'impose aux propriétaires de terrains situés en zone boisée ou à moins de 200 mètres de celle-ci. Il appartient aux propriétaires de réaliser à sa charge le débroussaillage autour de sa construction dans un rayon de 50 mètres. Il doit également le réaliser aux abords des chemins d'accès privés sur une largeur de 5 mètres et de part et d'autre de la voie (carte consultable en mairie et sur le site internet)

**N'attendez pas
les premiers effets
des fortes chaleurs.**



MAUX DE TÊTE



CRAMPES



NAUSÉES

Protégez-vous



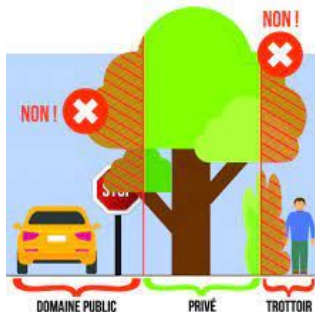
RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU

**EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule



Je vous rappelle les obligations des riverains de tailler leur végétation qui déborde sur le domaine public et endommage les engins de collecte des ordures ménagères et autres.

Les plantations ne doivent pas empiéter sur la voie publique : les haies ne doivent pas empêcher de marcher sur un trottoir, encore moins constituer une gêne ou un danger pour le trafic routier. Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public. Si tel est le cas, le maire peut contraindre le propriétaire à élaguer sa haie. Sans réaction de sa part, le maire pourra ensuite procéder à l'exécution forcée de l'élagage (article L2212-22 du Code Général). Dans ce cas, les frais occasionnés seront totalement à sa charge.

Outre ces obligations, les propriétaires sont susceptibles de payer une amende de 1 500 euros au cas où les arbres et haies de sa propriété se trouvent à moins de deux mètres de la route sauf s'il possède une autorisation.

NE LAISSONS PAS LES MOUSTIQUES S'INSTALLER !



Plus petit qu'une pièce de 1 centime

Moustique tigre, moustique zébré

Lieu de ponte : eaux stagnantes propres dans les zones urbaines

Lieu de vie : autour des habitations

Rayon d'action moyen : 150 mètres autour de son lieu de naissance

Durée de vie moyenne du moustique adulte : 1 mois

Signes distinctifs : noir à rayures blanches. Il pique toute la journée, principalement tôt le matin et au coucher du soleil. Il est particulièrement agressif.



CHECK-LIST

Pour « être sec avec les moustiques »
videz, curez, couvrez, rangez, jetez...

COUVRIR !

(de façon complètement hermétique, en apposant un voilage moustiquaire, par exemple)

- ☐ Récupérateurs d'eau de pluie ou cuves.
- ☐ Fûts divers.
- ☐ Réceptacles pluviaux en plastique via les chenaux de la maison

CURER !

(pour faciliter les écoulements des eaux)

- ☐ Siphons d'éviers, de laves-mains extérieurs, de fontaines.
- ☐ Bondes d'évacuation extérieures.
- ☐ Rigoles couvertes avec grille.
- ☐ Gouttières, chéneaux.

JETER !

(moins de réceptacles = moins de lieux de ponte pour les moustiques)

- ☐ Boîtes de conserve métalliques.
- ☐ Déchets de chantier.

ENTREtenir !

- ☐ Piscines (veiller au bon dosage du chlore car une piscine peu chlorée est un lit à moustiques).
- ☐ Pièges à sable.
- ☐ Bassins d'agrément (y mettre des poissons rouges).
- ☐ Pompes de relevage.
- ☐ Regards et bornes d'arrosage.

Autres gîtes larvaires ?

Précisez :

LES GESTES SIMPLES À EFFECTUER CHAQUE SEMAINE

Le moustique qui vous pique naît et vit chez vous.
Il lui suffit d'un peu d'eau et de quelques jours pour se développer



J'élimine les eaux stagnantes



Je supprime ou je couvre les réservoirs d'eau (bidons, citernes, bassins)



Je limite les lieux de repos des moustiques (j'élimine les déchets verts, herbes hautes, je taille les haies...)

Je pense aussi à mettre les petits récipients à l'abri de la pluie, vérifier le bon écoulement des eaux pluviales (gouttières, grilles d'évacuation) et vider les coupelles des pots de fleurs

ET LES INSECTICIDES ?

Les insecticides n'ont qu'un effet limité et de courte durée sur les nuisances liées aux moustiques.

Mieux vaut éliminer les gîtes larvaires : c'est plus efficace, plus écologique et moins coûteux !



QUELQUES CHIFFRES

80 %

des gîtes larvaires sont créés par l'homme autour de son habitation.

300

c'est le nombre d'œufs que peut pondre un moustique en 1 mois.

150m

c'est le rayon de déplacement d'un moustique tigre.

97 %

des habitants de la région Paca vivent au contact du moustique du tigre.

COMMENT SE PROTÉGER DES PIQÛRES ?



Je porte des vêtements longs, amples et clairs



Si j'en dispose, j'allume la climatisation ou le ventilateur (les moustiques fuient les endroits froids)



J'utilise une moustiquaire imprégnée



J'utilise des produits anti-moustiques

COMMENT ATTRAPE-T-ON LA DENGUE, LE CHIKUNGUNYA OU LE ZIKA ?

À l'occasion d'un voyage dans un pays où la dengue, le chikungunya ou le zika sont présents, une personne peut se faire piquer par un moustique infecté. À son retour en métropole, si la personne est malade et qu'elle se fait à nouveau piquer, le moustique tigre peut alors transmettre le virus à d'autres personnes.

Vous revenez d'une zone tropicale ?

En cas de fièvre brutale ou modérée, de douleurs articulaires ou de courbatures, et/ou d'éruptions cutanées : consultez votre médecin.



Lorsque je suis malade, le virus est actif dans mon organisme pendant 7 jours.
Pour ne pas transmettre la maladie :

- je me protège contre les piqûres de moustiques ;
- je limite mes déplacements.

Jeunes 16-25 ans



Pour plus d'informations,
contactez dès maintenant
votre Mission Locale.

Antenne de Manosque:
04-92-72-75-60 - manosque@missionlocale04.org

Antenne de Digne-les-Bains :
04-92-31-66-08 - digne-les-bains@missionlocale04.org

Antenne de Château-Arnoux Saint-Auban :
04-92-33-21-10 - chateau-arnoux@missionlocale04.org

Equipe Mobile :
06-86-49-71-05 - admilo@missionlocale04.org

www.missionlocale04.org



Passez en mode
avenir!

Mission Locale :
une seule adresse pour
tous vos projets.

Un accompagnement vers l'emploi, un métier

- découverte des métiers et des secteurs d'activité
- repérage des offres d'emploi
- se préparer à candidater
- rencontrer les employeurs, les professionnels
- expliquer tout ce qu'il faut savoir sur les différents contrats

Une formation pour y arriver

- des idées pour son orientation professionnelle
- les formations possibles et les droits mobilisables
- un relais pour trouver les bons interlocuteurs
- un conseil pour les aides au financement

Des solutions pour la vie quotidienne

- logement : conseils et aides
- santé : accès aux droits et aux soins
- mobilité : informations sur les transports et l'accès au permis de conduire, accompagnement au départ à l'étranger
- coup de pouce financier : aide d'urgence ou besoin pour une demande spécifique
- justice : comprendre les droits et les devoirs, régulariser les situations
- engagement : accéder à des missions d'intérêt général, du bénévolat, un Service Civique

Solutions Jeux



#énigme

Page 8

3	7	8	4	9	6	2	1	5
2	6	9	8	1	5	4	7	3
4	1	5	7	2	3	8	9	6
1	8	6	3	7	4	5	2	9
5	2	3	9	8	1	7	6	4
7	9	4	5	6	2	3	8	1
6	3	1	2	4	7	9	5	8
9	5	2	6	3	8	1	4	7
8	4	7	1	5	9	6	3	2

	7	1	4	9	6	8	3	5
8	4	9	5	3	7	6	2	1
3	5	6	2	8	1	9	7	4
5	2	8	1	7	3	4	9	6
7	6	4	9	5	2	3	1	8
9	1	3	6	4	8	7	5	2
6	8	7	3	1	5	2	4	9
4	3	5	8	2	9	1	6	7
1	9	2	7	6	4	5	8	3

1 2 3 4 5 6 7 8

1	A	P	E	R	C	U		F
2	I	E		S	O	U	R	I
3	M	I	S		M		A	R
4	I	N	S	I	P	I	D	E
5	E	T		M	A	L	I	N
6	Z	U	T		S	O	N	T
7		R	I	S		T	A	
8	C	E	R	C	U	E	I	L

Page 16

Enigme

Page 4 :

1. Le vieil homme et la mer
2. Pour qui sonne le glas

Je suis Ernest Hemingway

8	9	2	6	4	5	1	7	3
6	7	5	1	3	2	8	4	9
1	4	3	7	9	8	5	2	6
3	6	8	9	2	7	4	1	5
2	1	4	5	8	6	9	3	7
7	5	9	4	1	3	6	8	2
5	2	6	8	7	1	3	9	4
9	3	1	2	6	4	7	5	8
4	8	7	3	5	9	2	6	1

Page 21





Notre bulletin municipal de juin 2021 qui a été distribué avec un peu de retard, veuillez nous en excuser, comporte sur sa 1^{ère} et 4^{ème} de couverture, 4 photos aériennes de notre village entre 1958 et 2018.

Vous pouvez facilement vérifier que notre commune s'est considérablement développée entre ces deux dates.

En 1958, notre village se limitait au vieux bâti et au quartier de Villeneuve.

Puis à partir des années 1980-1990, nous pouvons suivre le développement des Adrechs et de la Garenne.

Depuis les années 2010, la commune a vu le développement de la zone artisanale à l'Argentièrre, de Chauret et du quartier de l'Ecole.